

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 57 (1972)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
de crédit mutuel

Paraît chaque mois
57^e année
Lausanne
Avril 1972

Le Messenger Raiffeisen



Révision des statuts des Caisses Raiffeisen suisses

Dans son article de Nouvel-An, paru dans le numéro de janvier, le directeur Edelmann a entretenu nos lecteurs des problèmes et des tâches spéciales qui retiendront l'attention des dirigeants de nos Caisses et de l'Union suisse en 1972. La révision des statuts sera certainement au premier rang de nos préoccupations.

Nous jugeons utile de faire aujourd'hui le point de la situation. Procédons par ordre chronologique.

Le 28 septembre 1970 une circulaire adressée aux présidents des comités de direction et de surveillance ainsi qu'aux caissiers faisait part de la décision des organes centraux de procéder à une révision des statuts. Les représentants des Caisses affiliées étaient invités à soumettre, jusqu'au 31 janvier 1971, leurs propositions, suggestions et vœux. Soixante-cinq Caisses répondirent à cet appel, quelques unes au nom de plusieurs, portant à environ 100 le nombre d'institutions ayant pris position.

Chaque lettre reçue a été polycopiée et remise à tous les membres de la commission de révision spécialement constituée à cet effet. En mars 1971, ses 12 membres, nommés par les organes centraux, ont tenu une première séance de 2 jours au cours de laquelle les propositions faites furent examinées et discutées. Il nous est agréable de constater que ces Messieurs prirent tous une part active aux débats et que chaque argument fut examiné à la loupe. La direction fut chargée de rédiger un premier projet de statuts tenant compte, dans la mesure du possible, des désirs exprimés, tout en con-

servant à notre mouvement la base de confiance découlant de principes et de normes qui offrent aux sociétaires et aux déposants le maximum de sécurité, de façon à ce que nos descendants puissent, à leur tour, affirmer que « jamais encore une Caisse Raiffeisen affiliée à l'Union suisse n'a fait perdre un centime à ses sociétaires et à ses clients ». En mai 1971, ce premier projet fit l'objet d'une étude approfondie de ladite commission. Mis au point, il fut ensuite confié à tous les membres des comités des vingt et une fédérations cantonales et régionales. Durant le dernier trimestre de l'an dernier, en présence d'un délégué de la direction, ces comités ont consacré une séance entière à l'examen du projet. Toutes les propositions furent à nouveau transmises à la commission de révision. Réunie les 28 et 29 janvier 1972, celle-ci élaborera un second projet qui sera remis maintenant aux comités fédératifs à l'intention des assemblées générales de 1972. La révision des statuts devra donc normalement figurer à l'ordre du jour de toutes les rencontres cantonales et régionales de cette année. Par le truchement du groupement auquel elles appartiennent, toutes les Caisses auront l'occasion de revoir le problème à fond.

Nous croyons avoir ainsi adopté une formule répondant à nos conceptions démocratiques : consultation, tout d'abord, de toutes les Caisses affiliées, puis, examen par les comités fédératifs, et enfin discussion du projet né de ces délibérations lors des assemblées des délégués des Caisses. Pour peu que l'horaire prévu soit respecté, il devrait être

possible de présenter le projet définitif au Congrès de l'Union suisse de 1973.

Nous ne voulons pas empiéter sur les prérogatives des comités centraux et de la commission de révision ou rendre publiques des décisions — toujours susceptibles d'être revues — au sujet desquelles certains organes doivent se prononcer encore. Nous pouvons cependant proclamer aujourd'hui déjà que de substantielles adaptations ont été apportées aux statuts actuellement en vigueur. Elles tiennent compte, dans une large mesure, des désirs exprimés et de l'évolution intervenue au cours des vingt dernières années dans l'administration de nos Caisses et dans la structure économique et démographique du pays. Il est de prime abord facile de proposer l'abolition d'un article ou d'une prescription déterminée. Il faut cependant très souvent remplacer par autre chose ce que l'on aimerait supprimer. Par ailleurs, nous vivons dans une société organisée, régie par des lois et des conventions que l'on ne peut pas tout simplement ignorer. Nous devons présenter

Vous lirez dans ce numéro

	Page
Coup d'œil sur la banque en Suisse	58-59
Chronique économique et financière	60-61
Pour vous, M. le Gérant...	61-62
Le mouvement raiffeiseniste suisse poursuit sa marche en avant	62-63
Le coin du français	69-70
Nouveau tarif des abonnements au « Messenger »	71-72

des statuts nous permettant de doubler avec aisance d'autres caps encore. Nous songeons notamment à la Commission fédérale des banques, qui a aussi son mot à dire en l'occurrence, aux sociétaires qui veulent être rassurés sur les risques potentiels de leur engagement personnel et solidaire, aux déposants qui entendent non seulement toucher un intérêt appréciable, mais bénéficier, à l'avenir encore, de ce maximum de sécurité offert jusqu'ici par nos Caisses Raiffeisen, aux débiteurs enfin qui attendent un nouvel élargissement des prestations de service.

Cette brève énumération confirme bien qu'une révision de statuts est non seulement une œuvre complexe et de longue haleine, mais encore une tâche qui doit être abordée avec infiniment de circonspection et de respect des intérêts légitimes des coopérateurs et des clients.

Nous sommes heureux de pouvoir dire ici que l'intégrité de la doctrine coopérative et des principes raiffeisenistes a pu être sauvegardée tout au long des premières étapes.

L'esprit de coopération, la volonté d'entraide, ne sont pas de banales formules ou des slogans publicitaires à l'intention du grand public. Ce sont de nobles sentiments, profondément ancrés dans le cœur et dans l'esprit de notre peuple. Ils continueront, nous en sommes convaincu, à illuminer le bon chemin sur lequel se sont engagées, depuis le début du siècle, plusieurs générations de dirigeants et de gérants compétents et dévoués, épaulés par des troupes de choc sans peur et sans reproche. Cette révision générale sera certainement bénéfique et permettra à notre mouvement d'augmenter sans cesse les services qu'il rend à la communauté tout entière.

- pp -

LE MESSAGE RAIFFEISEN

Editeur :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel
(Système Raiffeisen)
9001 Saint-Gall Tél. (071) 22 73 81

Rédacteur responsable :

Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, Case postale 747,
9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel
(Système Raiffeisen) 9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne,
Zürich, Saint-Gall et succursales
Prix du mm : 15 centimes

Abonnements

- a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) Fr. 10.—
- b) facultatifs Fr. 6.—
- c) privés Fr. 10.—

Coup d'œil sur la banque en Suisse

II

Le crédit bancaire dans l'économie suisse

Nous retournons à la source que constitue l'annuaire 1970 de la statistique bancaire suisse pour illustrer par des chiffres l'importance et le développement du crédit dans notre pays. C'est d'ailleurs la vitamine bien-faisante qui féconde les initiatives et accroît la prospérité de celui qui l'utilise avec sagesse et prévoyance. Mais la distribution de cette vitamine n'a pu se réaliser pleinement que grâce à l'afflux considérable de capitaux étrangers. C'est dire que la formation de l'épargne ne suit pas le mouvement des besoins de crédit.

Pour nous faire une idée de l'ordre de grandeur des différents genres de prêts et crédits, nous les plaçons tout d'abord dans le tableau complet des *actifs* des banques selon le bilan global au 31 décembre 1970 :

	Montants	
	en millions de fr.	en %
Caisse, comptes de virements et chèques postaux	10 701,3	5,44
Avoirs en banques	50 728,8	25,77
Effets de change	7 532,5	3,83
Comptes courants débiteurs	37 577,5	21,85
Avances et prêts à terme fixe	19 807,1	7,33
Avances à des collectivités de droit public	6 168,9	3,13
Placements hypothécaires	45 853,8	23,29
Titres et participations permanentes	10 335,8	5,22
Immeubles	944,7	0,47
Autres actifs	7 223,9	3,67
	<u>196 874,3</u>	<u>100,00</u>

Frappante est la constatation faite d'emblée que les quatre postes du *secteur des débiteurs* (comptes courants, avances et prêts, communes, placements hypothécaires) englobent à eux seuls 55,6 %, soit plus de la moitié des actifs des banques. Cette proportion était même de 69 % cinq ans auparavant, soit en 1965, bien que le secteur des débiteurs se soit accru considérablement. La cause de la régression de cette proportion réside dans le fait qu'il y a cinq ans les banques n'étaient pas pourvues des fortes liquidités dont elles disposent à présent. Elles n'affichaient que quelque 10,5 milliards ou 10 % des actifs comme « avoirs en banque », tandis qu'en 1970 ce poste atteignait 50,7 milliards ou 25,7 %, témoignant d'une abondance de liquidité provenant en grande partie de l'afflux de fonds étrangers.

En cinq ans, soit de 1965 à 1970, les *placements hypothécaires* ont passé de 32,1 à 45,8 milliards, alors que les *comptes débi-*

teurs (comptes courants et prêts à terme) passaient de 29,5 à 57,4 milliards. Comme on le voit, en rang d'importance, le secteur des placements hypothécaires a cédé sa place à celui des comptes débiteurs. Dans le même temps, les *avances aux collectivités de droit public* ont passé de 3,8 à 6,1 milliards. Pour les seules Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union suisse, les prêts hypothécaires ont passé de 1925 à 2887 millions, les comptes débiteurs (comptes courants et prêts à terme) de 306 à 444 millions et les avances aux communes et paroisses de 258 à 415 millions. Ainsi, chez elles, le secteur des placements hypothécaires y garde-t-il, et de loin, le premier rang, ce qui représente un facteur de sécurité de premier ordre.

Pour l'ensemble des banques suisses, et sur le total des 57,4 milliards d'avances en compte courant et de prêts à terme fixe, 13,6 milliards sont *sans couverture*, c'est-à-dire 24 %. Dans les grandes banques, la proportion de ces avances sans garantie va jusqu'à 32 %. Les Caisses de crédit mutuel n'en possèdent que 0,2 million ou 0,04 % ; encore faut-il préciser qu'il s'agit ici de prêts et crédits à des associations coopératives inscrites au registre du commerce avec la garantie personnelle et solidaire des membres. Une couverture effective existe donc pratiquement, cela en conformité du principe statutaire qui veut que les crédits ne soient octroyés que contre garantie.

Dans les 37,5 milliards de comptes courants débiteurs, les *crédits de construction* utilisés y figurent pour 6,4 milliards ou 17,2 % pour un total de 12,3 milliards de crédits consentis. D'une part, le nombre des crédits utilisés a passé de 27 041 à 28 402 unités de 1969 à 1970, de 21 950 qu'il était en 1965. D'autre part, le montant moyen d'un crédit de construction a passé à 372 022 francs en 1970, de 357 148 francs qu'il était une année auparavant et de 289 379 francs en 1965 (232 022 francs en 1960). Ces deux faits résultent du surinvestissement dans le secteur du bâtiment, de l'abandon toujours plus prononcé de la maison monofamiliale pour le gros bloc locatif comme aussi du renchérissement de la construction.

De 1960 à 1970, les placements hypothécaires ont augmenté en moyenne de 2,4 milliards de francs, mais de 3,2 milliards en 1968, de 3,1 milliards en 1969 et de 2,8 milliards en 1970. Ils ont plus que doublé durant ces dix ans, passant de 22,1 à 45,8 milliards.

Il est significatif de constater une certaine similitude entre la proportion des placements hypothécaires et celle des dépôts d'épargne par rapport à la somme des bilans de chaque groupe de banques. Ce parallélisme donne une explication au choix des épargnants qui donnent plus volontiers leur confiance aux établissements dont les investissements reposent sur des biens fonciers. En voici l'image suggestive :

Hypothèques Epargne
en % de la somme
des bilans

Banques cantonales	48,5	34,6
Grandes banques	5,3	5,0
Crédits fonciers	64,1	34,2
Banques locales	35,2	24,9
Caisses d'épargne	65,2	64,5
Caisses de crédit mutuel	59,8	60,3
Autres banques	0,9	0,7

Parmi les créances hypothécaires, 94,3 % représentent des *titres de premier rang*, c'est-à-dire des créances dont le montant ne dépasse pas les deux tiers de la valeur vénale du gage immobilier.

Comme nous l'avons fait remarquer pour le total de l'épargne confiée aux banques, le montant de 53,9 milliards des placements hypothécaires ne se répartit pas non plus de manière égale dans le pays. Les sept mêmes cantons importants de Zurich, Berne, Saint-Gall, Argovie, Vaud, Bâle-Ville et Genève s'en gardent la part du lion, 36,8 milliards ou 68,3 % (c'était 69 % pour l'épargne).

La part de la Suisse romande est de 4352 millions pour le canton de Vaud, 2208 millions pour Genève, 1195 millions pour Fribourg, 1032 millions pour le Valais et 764 millions pour Neuchâtel, statistique à laquelle manque la part du Jura.

Le *taux d'intérêt moyen* des placements hypothécaires était resté constamment en-dessous de 4 % durant les années 1938 à 1963. Depuis 1964, il a franchi le cap de 4 % pour continuer sa progression, dépassant même la limite de 5 % en 1970 pour atteindre exactement 5,18 %. Comparativement aux différentes régions du pays, ce taux moyen pour 1970 a varié de 4,52 % dans le canton de Lucerne à 5,33 % en Argovie. La différence entre les cantons s'amenuise d'année en année ; c'est dire que les propriétaires fonciers jouissent de conditions favorables — c'est en Suisse que le taux d'intérêt hypothécaire est le plus bas — et sensiblement identiques dans tous les cantons. Pour la Suisse romande, on a pratiqué, en 1970, le taux moyen de 4,93 % à Genève, de 5,08 % dans le canton de Vaud, de 5,13 % à Neuchâtel, de 5,22 % au Valais et de 5,31 % à Fribourg.

Comptes d'exploitation des banques suisses

Notre analyse, quoique succincte, de la volumineuse statistique bancaire ne serait pas complète si nous ne faisons pas encore une rapide incursion dans le compte de profits et pertes, nous arrêtant spécialement au problème du rendement.

Le *bénéfice brut* de l'ensemble des banques suisses se chiffre à 3457 millions de francs pour l'année 1970, soit 420 millions ou 13,8 % de plus que l'année précédente. Un excédent aussi considérable illustre la conjoncture favorable que nous connaissons. Ce bénéfice brut provient entre autres pour 1339 millions du solde des intérêts créanciers et débiteurs, pour 889 millions du produit des

commissions, pour 612 millions du produit du portefeuille des effets, pour 420 millions du produit des titres.

Il y a lieu de faire remarquer que, chez les Caisses de crédit mutuel, 94,2 % du bénéfice provient de la perception des intérêts ; chez les banques cantonales, cette proportion est de 55,5 %, chez les caisses d'épargne de 45,9 %, chez les grandes banques seulement de 35,2 %. En revanche, si les Caisses de crédit mutuel effectuent leurs opérations d'épargne et de crédit contre taux nets, à l'exclusion de toute commission, cette possibilité de gain se chiffre à 16,1 % du bénéfice brut chez les banques cantonales, à 26,4 % chez les grandes banques, et même à 35,5 % chez les « autres banques ». Seules les caisses d'épargne font preuve ici de modération en ne prélevant des commissions que dans la proportion modeste de 8,6 % du bénéfice brut.

Dans le même ordre d'idée, la proportion du *bénéfice net* par rapport au bénéfice brut est plus forte chez les Caisses de crédit mutuel que dans tous les autres groupes de banques. Chez elles, le bénéfice net représente 41,9 % du bénéfice brut, tandis que chez les banques cantonales cette proportion n'est que de 28,8 % et même de 23,3 % chez les grandes banques (moyenne pour l'ensemble des banques suisses : 25,7 %). Leur raison d'être étant de « servir d'abord », avant de se servir, les Caisses Raiffeisen compressent le plus possible leurs *frais d'administration*, ceux-ci ne représentant que 0,44 % du total de leurs bilans (0,56 % chez les caisses d'épargne, 0,61 % chez les banques cantonales, 0,67 % chez les banques de crédits fonciers, 1,34 % chez les grandes banques et 2,01 % chez les « autres banques »), alors que la moyenne suisse est de 1,14 %.

Du *bénéfice net* total de 886,9 millions de francs de l'ensemble des banques suisses, 446,1 millions ou 50,3 % ont été affectés au versement au capital (dividende), 391,7

millions ou 44,1 % aux réserves, 19,1 millions ou 2,1 % aux institutions de prévoyance, et le reste aux tantièmes, aux divers et aux reports à nouveau. Chez les Caisses Raiffeisen, le bénéfice net se répartit uniquement entre le paiement de l'intérêt aux parts sociales fixé statutairement à 5 % au maximum et le versement aux réserves. En 1970, du bénéfice net de 16,7 millions de l'ensemble des 1142 Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union suisse, 15,2 millions ont été versés aux réserves, tandis que le reste ou 1,5 million a servi au paiement de l'intérêt aux parts sociales, ce qui veut dire que 9,2 % seulement du bénéfice des Caisses Raiffeisen est revenu aux sociétaires comme dividende rétribuant leur participation, tandis que le reste ou 90,8 % s'en allait intégralement au renforcement des réserves dont la fonction consiste à rendre possible l'amélioration des conditions d'intérêt, spécialement celles des débiteurs, et à alléger l'engagement des sociétaires.

* * *

Nous en appelons à la bienveillance de nos lecteurs pour excuser l'aridité des chiffres que nous avons dû citer. Notre propos était d'illustrer l'importance du secteur bancaire suisse et nous ne pouvions pu en donner un tableau plus lumineux qu'en puisant à la source de l'annuaire établi par la Banque nationale. Il en ressort la conviction que notre pays dispose d'une organisation bancaire saine et forte, à même de satisfaire aux besoins de notre économie nationale. Les commentaires que nous avons pu en tirer nous laissent également une satisfaction toute particulière à la constatation que les Caisses Raiffeisen et leur Union centrale y font bonne figure comme centre collecteur de l'épargne populaire et comme office distributeur d'un crédit personnel, didactique et avantageux, bien adapté aux besoins individuels assurant la promotion sociale de la personne humaine.

Fx

Extrait des délibérations des organes supérieurs de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

*Séance des conseils d'administration
et de surveillance des 17-18 février 1972
Présidence : M. Paul Schib,
ancien conseiller national, Möhlin*

Au cours de la première séance commune de l'année, consacrée principalement à la présentation, par les directeurs de l'Union, des rapports relatifs au bouclage de fin d'année, les conseils ont délibéré notamment sur les objets suivants.

1. Les Caisses nouvellement fondées de Pura (TI)
Tiefencastel (GR)
Arosio-Mugena (TI)
Brusino Arsizio (TI)
sont admises au sein de l'Union suisse.

2. Des crédits sont accordés à des Caisses affiliées pour une somme totale de 500 000 francs ainsi que divers prêts et crédits à des communes et autres corporations.

3. Le directeur Edelmann fait un exposé substantiel sur la situation du mouvement raiffeiseniste suisse à fin 1971. Sur la base des résultats des comptes présentés jusqu'à fin janvier, on peut s'attendre, pour l'an dernier, à une réjouissante augmentation des bilans des Caisses Raiffeisen suisses. Dans la règle, les bénéfices sont satisfaisants et permettent une bonne dotation des réserves. Le directeur Edelmann fait part des résultats d'une analyse de marché à laquelle a procédé, l'an dernier, un institut spécialisé du pays. Sous le titre « Les Caisses Raiffeisen suisses

aux yeux de l'opinion publique » le « Mesager » publiera de larges extraits de cette partie de son exposé.

4. Le directeur Roos présente les comptes annuels de 1971 de la Caisse centrale, accompagnés d'un rapport circonstancié sur l'activité déployée en 1971 par ce département.

L'énorme affluence de capitaux placés par les Caisses en comptes à vue et à terme est la cause principale de l'augmentation record de la somme du bilan de 179 millions, qui passe ainsi à 1220 millions de francs. L'excédent du compte d'exploitation peut également être qualifié de satisfaisant. Lors du prochain Congrès, les conseils d'administration et de surveillance proposeront la répartition suivante du bénéfice net de 3,010 millions de francs :

fr. 1 700 000.— paiement de l'intérêt statutaire maximum de 5 % aux parts sociales

fr. 1 200 000.— report au fonds de réserve

fr. 110 000.— report à compte nouveau.

5. M. René Jacquod, président du conseil de surveillance, rapporte sur les contrôles effectués durant l'année écoulée en collaboration avec la S.A. fiduciaire REVISA et atteste que les deux départements de l'Union suisse sont gérés de façon consciencieuse.

6. L'évolution de la situation du marché de l'argent et des capitaux ainsi que les conditions actuelles dans le domaine des taux assombrissent quelque peu les pronostics pour l'année 1972. En parfait accord avec les conseils supérieurs, la direction s'est vue dans l'obligation de procéder à une baisse des taux créanciers qui, malheureusement, n'épargne pas non plus les avoirs des Caisses affiliées à la Centrale.

7. Le directeur Edelmann présente ensuite un rapport récapitulatif de l'activité de l'Office de révision et des différents services auxiliaires, ainsi qu'un exposé touchant le personnel de l'Union. Le recrutement de collaborateurs qualifiés pour le service externe s'avère excessivement difficile.

8. Le directeur Roos renseigne les membres des conseils sur l'état actuel du nouveau bâtiment, dont l'achèvement se poursuit de façon laborieuse.

9. Le directeur Edelmann fait part du résultat des pourparlers en cours avec le Département politique fédéral au sujet de la fondation de Caisses Raiffeisen au Ruanda.

10. Les membres des conseils sont tenus au courant des répercussions de la convention relative à la limitation du crédit sur l'activité de crédit de la Caisse centrale. Le directeur Edelmann présente un compte rendu succinct des préparatifs du Congrès qui aura lieu, comme on le sait déjà, les 10-11 juin prochain à Bâle.

Chronique économique et financière

Economie mondiale

Les pronostics conjoncturels sont favorables aux Etats-Unis, au Canada et au Japon. En revanche, en Europe, ils sont généralement plus prudents. Ainsi, le cours de l'activité économique se différencie d'une rive à l'autre de l'Atlantique.

En Amérique cependant, le chômage demeure encore élevé. C'est pourquoi les autorités des Etats-Unis ont adopté une politique de croissance. Il faut lutter pour améliorer la balance commerciale dont le déficit s'est pourtant encore aggravé en ce début d'année. En raison du tassement conjoncturel, les pays de l'Europe adoptent plus volontiers une politique de stabilisation.

Economie suisse

Le ralentissement conjoncturel se poursuit chez nous, mais les réserves de commandes restent encore suffisantes dans la plupart des secteurs. Le Département fédéral de l'économie publique précise que c'est dans l'industrie que ce fléchissement est relativement plus prononcé, encore qu'il varie d'une branche à l'autre. L'aspect général de l'économie est donc contrasté et l'évolution future se déterminera dans une large mesure par le cours tout aussi difficilement prévisible de l'économie en République fédérale d'Allemagne et aux Etats-Unis. Il ne faut en tout cas pas s'attendre à un fort ralentissement de la hausse des salaires, des coûts de construction et des prix de consommation.

Si, malgré une baisse de croissance, la balance commerciale suisse a présenté le plus lourd des passifs l'an dernier (6024 millions de francs contre 5733 millions l'année précédente), elle continue de s'alourdir en 1972. En janvier par exemple, ce solde passif a atteint 547,8 millions, soit 109 millions de plus qu'en janvier 1971.

Les effets néfastes de l'inflation se répercutent sur le compte financier de la Confédération qui se solde, pour 1971, par un boni de 64 millions de francs, alors qu'on avait prévu qu'il se monterait à 318 millions. C'est la première fois depuis de nombreuses années que l'écart entre les prévisions et la réalité doit s'inscrire en chiffres rouges. D'autre part, pour la première fois aussi depuis un demi-siècle, le compte financier des PTT est déficitaire, et pas de peu, puisque les charges sont de quelque 123 millions de francs supérieures aux recettes.

Par la perte du pouvoir d'achat du franc suisse — un tiers en dix ans, plus de 6 % (6,6 %) en 1971 — l'inflation rend illusoire la prospérité. C'est pourquoi notre grand argentier fédéral, M. Celio, a déclaré que l'inflation devient de plus en plus, dans une société civilisée, l'ennemi N° 1 de la démocratie, de la liberté et de l'ordre. Certes, presque tous les pays industrialisés ont réalisé le plein emploi dans la croissance, mais ils ont payé ce progrès par l'inflation, inté-

rieure et importée. Il faut mettre l'accent avant tout, poursuit M. Celio, sur l'équilibre entre la production, le potentiel économique et nos exigences envers la société. Il ne faut pas perdre le sens de la discipline sans laquelle les meilleurs systèmes monétaires et économiques ne sauraient fonctionner.

Marché de l'argent et des capitaux

Les marchés suisses de l'argent et des capitaux sont marqués actuellement par une surabondance des liquidités provoquée par la crise monétaire de l'automne dernier. L'offre s'est encore accrue, ces derniers mois, nous dit le « Bulletin » de la Banque nationale suisse, tandis que la demande allait en diminuant. La liquidité des banques ressort de l'augmentation de 318 millions, entre le 14 janvier et le 15 février 1972, de leurs avoirs en comptes de virements auprès de la Banque nationale, avoirs qui ont atteint le montant de 11 991 millions de francs. A mi-février de cette année, ces avoirs — qui constituent l'élément principal des disponibilités des banques — avaient plus que triplé par rapport à leur niveau de la mi-février 1971.

De ce fait, le niveau de l'intérêt a nettement baissé. Depuis le 10 février dernier, les grandes banques, auxquelles se sont jointes la plupart des banques cantonales, ont baissé le taux de leurs obligations de caisse. Elles n'offrent plus que 4 ½ % pour le titres à 3 et 4 ans de terme, 4 ¾ % pour ceux à 5 et 6 ans, 5 % pour ceux à 7 et 8 ans. Plusieurs d'entre elles ne dépassent même plus maintenant le taux de 4 ¾ %, ces bons de caisse étant très recherchés.

Pour la première fois depuis plusieurs années, les taux hypothécaires et ceux des dépôts d'épargne ont légèrement fléchi. Le taux moyen des 12 plus grandes banques cantonales pour les nouvelles hypothèques en premier rang, qui avait atteint un maximum de 5,56 % en novembre 1971, s'est inscrit à 5,51 % à la mi-février. Dans le même intervalle, l'intérêt servi sur les dépôts d'épargne s'est réduit de 4,25 à 4,15 %.

Par suite de liquidités suffisantes pour couvrir les besoins immédiats, les emprunteurs annoncés ont réduit de 400 millions, tout simplement par retrait ou par ajournement, le plafond de 1100 millions qui avait été fixé pour le premier trimestre de cette année aux émissions d'emprunts publics. Le taux de 5 % est même devenu habituel pour les emprunts de bonne qualité des banques, des cantons et des communes. Et celui de 4 ¾ % offert pour ses titres de tout premier ordre par la Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire — emprunt de 43 millions de francs au prix de 99 %, timbre fédéral compris, et à 15 ans de terme — est caractéristique de la nouvelle situation : abondance de liquidité, recherche d'occasions de placement des souscripteurs,

difficultés de plus en plus grandes pour les investisseurs à placer leurs fonds.

Depuis un certain temps déjà, la Banque nationale s'efforce de ramener les liquidités trop abondantes à un volume normal. Ainsi, elle applique une politique beaucoup plus libérale dans l'octroi des autorisations nécessaires aux exportations de capitaux. Dans cet ordre d'idée, les exportations autorisées de capitaux se sont élevées de 2,2 milliards de francs du 20 décembre 1971 au 9 février 1972.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Nous partons du point de vue qu'au début de l'an, toutes les Caisses locales ont fixé l'échelle des taux pour 1972 en tenant compte des exigences du bilan et de la situation monétaire du moment. Malgré la tendance à la baisse qui s'accroît depuis lors, il est recommandé de n'apporter aucune modification à ces taux, pour le moment du moins. A la fin du premier semestre, c'est-à-dire à partir du 1^{er} juillet, une nouvelle analyse de la situation permettra d'y voir plus clair.

On fera cependant exception pour les obligations dont le taux à offrir ne dépassera généralement plus 5 % pour les titres à 5 ans de terme et 4 3/4 % pour ceux à 3 ans. La situation peut néanmoins varier selon les régions et il faut tenir compte de la concurrence. Il y a lieu de rester prudent ; dans ce sens, nos dirigeants et caissiers, tout spécialement, prendront bien garde de ne pas céder à certaines pressions exercées sur eux par de gros déposants.

En épargne, c'est le taux de 4 % qui se justifie actuellement. On ne conservera encore celui de 4 1/4 % que là où une banque locale prépondérante l'y obligerait. Bien sûr qu'aucune augmentation ne devra encore intervenir dans le secteur des taux hypothécaires. On maintiendra inchangé le taux de 5 1/4 % des anciennes hypothèques de premier rang. Par-ci, par-là, il est déjà de 5 % dans cette catégorie. On appliquera les mêmes conditions aux avances aux collectivités de droit public. Et pour les nouvelles affaires hypothécaires, nous conseillons de ne plus dépasser 5 1/2 %.

Nos Caisses n'étant pas aussi sensibles que les banques aux fluctuations du marché de l'argent et des capitaux, elles peuvent envisager l'avenir avec calme. Il n'est pas agréable pour nos caissiers d'avoir à modifier les taux en cours d'année. L'essentiel pour les dirigeants responsables consiste à se tenir toujours bien au courant de l'évolution des marchés financiers pour être prêts à toute éventualité.

Fx

Pour vous, M. le Gérant...

A M. J. S., à V.

Vous nous écrivez :

« M. X a marié en secondes noces une veuve, Mme Y. Ces deux personnes forment actuellement le couple X, deuxième édition, si l'on peut s'exprimer ainsi. Elles possèdent un carnet d'épargne conjoint, de fr. 10 000.-, donc au nom de M. et de Mme X. En plus de cela, Madame a chez nous un livret d'épargne à son seul nom. Pour ce dernier, elle a joint au titre une déclaration aux termes de laquelle, à son décès, cet avoir deviendrait la propriété exclusive des deux enfants issus de son premier mariage avec feu M. Y. Cette déclaration a été faite en cachette de son mari.

» Je reçois ce matin une lettre de l'Office de compensation d'une commune de notre canton, dans laquelle nos deux déposants ont élu domicile. En voici la teneur : « La prescription complémentaire de M. X doit subir une révision. Nous vous prions de bien vouloir nous fournir une attestation du montant de sa fortune et des intérêts y relatifs. »

» Que dois-je faire ? »

Vous êtes ici lié par le secret bancaire et vous n'avez pas le droit de donner à cet Office les renseignements qu'il désire obtenir de votre part sans une procuration écrite, dûment signée par M. et Mme X, puisque le compte est établi au nom des époux. Vous ne pouvez pas non plus tout simplement supposer ou admettre que la moitié du capital du compte conjoint est la propriété du mari, pour la bonne raison que vous ne le savez pas. En réalité, la relation peut être toute différente.

Pour le cas où vous devriez éventuellement exiger ultérieurement une procuration semblable pour le livret au seul nom de Mme X, cette pièce devrait être signée conjointement par le mari « autorisant », pour autant que les époux ne vivent pas sous le régime de la séparation des biens.

Permettez-nous d'ajouter deux mots au sujet de cette fameuse déclaration concernant le second dépôt au nom de Madame. Par acquit de conscience, nous tenons à préciser qu'une disposition ne portant effet qu'après le décès doit être faite sous forme de testament ou tout au moins respecter les conditions de forme indispensables à la validité du testament.

L'adjonction « faite en cachette de son mari » nous laisse toutefois perplexe. Si cette déclaration est valable, elle devra, au décès de l'épouse et à l'instar d'un testament, être déposée à la Justice de paix. L'existence de ce livret — qui n'est très probablement pas déclaré à l'impôt — sera ainsi dévoilée à l'autorité chargée de l'inventaire au décès, puis au mari qui, en sa qualité de cohéritier, recevra une copie de cet inventaire. La manière de procéder de votre déposante risque

alors de donner lieu à des difficultés ou même à des contestations.

A notre avis, les Caisses doivent être très prudentes dans l'acceptation de telles dispositions. La meilleure solution consiste à conseiller aux intéressés de s'adresser à un homme de loi qui saura trouver la formule assurant, après le décès, l'exécution des volontés du testateur. Nous sommes, cela va sans dire, disposés à examiner ce document et à vous donner, au besoin, de plus amples renseignements.

Comme nous l'exposons lors des cours d'instruction de l'an dernier dans votre canton : ce n'est pas à la banque ou à la Caisse Raiffeisen à endosser les risques d'une opération qui n'est peut-être pas très légale et qui pourrait donner lieu à des difficultés, voire à des procès.

A M. J. D., à M.

Un de vos clients refuse de reconnaître l'exactitude de son compte courant créancier sur lequel vous avez calculé la commission habituelle et prétend qu'à la banque voisine de X un tel compte serait sans commission ni frais.

Il est difficile de vérifier l'exactitude de cette allégation, votre déposant refusant de vous indiquer le nom de cette banque. A notre connaissance, toutes les banques calculent une commission sur les dépôts à vue. Le taux et la façon de les porter en compte peuvent cependant varier d'un établissement à l'autre. Cette commission se justifie par le fait que les comptes courants créanciers à vue, donc disponibles en tout temps sans préavis, exigent le maintien d'une encaisse et de placements à court terme élevés, ces derniers à très faible rendement aujourd'hui. Le client qui ne veut pas accepter cette commission doit choisir une autre forme de placement, par exemple le carnet d'épargne ou de dépôt. Le retrait de gros montants devra alors faire l'objet d'une dénonciation préalable si l'on veut éviter l'habituelle retenue d'intérêt.

Dans le domaine des placements bancaires, il est impossible d'avoir le beurre et l'argent du beurre.

Dernier point de la réclamation de votre client : il prétend que la commission influence défavorablement sa déclaration d'impôt. Nous nous avouons battu : nous ne voyons pas comment cette commission augmenterait le revenu imposable d'un contribuable, qui doit indiquer l'intérêt brut de chaque compte, soit celui obtenu avant toute déduction d'impôt anticipé ou de frais de compte. Cet intérêt brut est le même, qu'il y ait commission ou non.

A M. C. E., à G.

Le tarif des émoluments de révision est un serpent de mer qui a la vie aussi dure que les monstres des récits mythologiques.

Vos cultures
méritent le meilleur

Offrez-leur **KAMPKA**

engrais puissants

Vente par les dépôts agricoles

Vous trouvez exagéré le montant de 800 francs porté en compte pour la revision de l'an dernier. C'est bien volontiers que nous vous indiquons le critère qui sert de base pour la facturation des émoluments de revision.

La revision de votre Caisse a exigé 36 heures de travail sur place, plus 8 heures au bureau pour l'envoi d'une vingtaine d'avis de situation à des déposants, le rapport oral à la direction, l'examen, puis la discussion des positions qui doivent être prises dans le rapport et, enfin, la rédaction de ce document, soit au total 44 heures.

Nous avons porté en compte la somme de fr. 800.— dont il y a lieu de déduire les frais de logement et pension pour 2 personnes, durant 2 jours. Un montant de fr. 50.— par jour et par personne est aujourd'hui la règle générale ; il ne permet du reste aucune « fantaisie », donc

fr. 200.—

fr. 600.— solde restant pour un travail effectif de 44 heures, ce qui fait exactement fr. 13.65 à l'heure. Et encore n'avons-nous rien compté pour les frais de transport pour 2 personnes, soit billet CFF ou indemnité pour la voiture.

Nos réviseurs sont des spécialistes. Ce salaire horaire est donc raisonnable. Pour s'en convaincre, il suffit de le comparer aux tarifs des maîtres d'état, des garagistes, etc.

Nous croyons pouvoir affirmer qu'en dépit des apparences le montant de 800 francs porté en compte n'est pas excessif.

- pp -

Calendrier des émissions pour le 2^e trimestre 1972

(cb) La Commission instituée par l'Association suisse des banquiers, en vertu de sa convention sur le contrôle volontaire des émissions, a établi le calendrier des émissions pour le deuxième trimestre 1972. Pour cette période, le montant des émissions publiques d'emprunts suisses par obligations a été fixé à 1,4 milliard de francs environ, après déduction des conversions. La Commission se réserve le droit d'amender ce programme au cours du trimestre en cas de modification essentielle du marché des capitaux.

Presses hydrauliques et bâches de silo

de la meilleure qualité, en tissu tréviara robuste, prix bien plus avantageux en vente directe de la fabrique.

Bieri Blachen AG, 6022 Grosswangen
Tél. (045) 3 54 40

Le mouvement raiffeiseniste suisse poursuit sa marche en avant

Ce titre, le rédacteur du « Messenger », le choisissait il y a une trentaine d'années pour annoncer à la communauté raiffeiseniste du pays la fondation d'une nouvelle Caisse de crédit mutuel. Heureuse époque, où un seul pionnier de la cause parvenait, dans une région ou dans un canton, à porter sur les fonts baptismaux 5, 8 ou 10 nouvelles Caisses en l'espace de douze mois. Hélas, ces temps sont révolus et ces champions de l'idéal coopératif se sont effacés dans la nuit des temps nouveaux !

Dans le cas que nous mettons en évidence aujourd'hui, il ne s'agit pas à proprement parler d'une fondation, mais de l'extension du cercle d'activité d'une coopérative existant déjà. Réalistes, les membres du comité d'initiative de Montbrelloz (160 habitants) et de Rueyres-les-Prés (180-200 habitants), villages situés à quelques kilomètres d'Estavayer-le-Lac, après avoir examiné sérieusement toutes les faces du problème, en arrivèrent à la conclusion que la solution idéale consistait non pas à fonder deux petites institutions, qui risqueraient, des années durant,

communauté puisqu'il compte une vingtaine d'années d'existence, le crédit mutuel de Forel-Autavaux a connu au cours des ans une importance de plus en plus accrue et son bilan actuel s'élève à 991 000 francs. Ce chiffre éloquent dit assez clairement l'intérêt suscité dans notre communauté à l'endroit d'une institution locale autonome basée sur des principes chrétiens. Comme on le sait, sa fonction première consiste à promouvoir par l'entraide et la solidarité le bien-être économique et social de ses membres et plus particulièrement de servir la communauté villageoise entière. Grâce à ces principes d'une part et à ses conditions particulières d'autre part, la partie romande du canton de Fribourg a le bonheur de compter actuellement 60 Caisses avec 5600 sociétaires. L'un des buts à atteindre également dans ce domaine consiste à encourager dans chaque commune rurale la création d'une coopérative Raiffeisen. Un comité d'initiative présidé par M. Borgognon, fondé de pouvoirs et secrétaire communal à Montbrelloz, a été constitué afin de permettre aux communes de Mont-



Montbrelloz

de végéter et ainsi de décourager les plus fervents adeptes, mais à s'associer à la Caisse d'une communauté voisine plus importante.

Mais, laissons la plume au correspondant du « Journal d'Estavayer », qui a publié l'article que nous reproduisons ici en entier :

Forel-Lavaux

Du côté de la Caisse Raiffeisen : un élargissement souhaitable

Lundi, 21 février 1972, avait lieu à l'Auberge des Trois-Villages à Montbrelloz, une soirée d'information relative à l'éventuel élargissement du rayon d'action de la Caisse Raiffeisen. Bien implanté déjà dans notre

brelloz et Rueyres de bénéficier des grands avantages d'une Caisse Raiffeisen.

L'adjonction de ces communes au crédit mutuel de Forel-Autavaux étant a priori l'une des solutions les plus réalisables, des contacts ont été entrepris, contacts qui ont permis cette soirée d'information. Il appartenait dès lors à M. Borgognon d'ouvrir cette assemblée et d'en exposer les motifs. Après avoir salué M. Puippe, délégué de la centrale, les comités de direction, de surveillance et les participants, M. Borgognon exposa avec clarté et concision les désirs du comité d'initiative. Au cours de son intervention, M. Puippe définit notamment les six principes fondamentaux d'une Caisse Raiffeisen à savoir :

1. Cercle d'activité nettement déterminé ; 2. Responsabilité illimitée ; 3. Gratuité des fonctions ; 4. Prêts aux seuls membres et uniquement contre garantie ; 5. Exclusion de dividende ; 6. Affiliation à l'Union suisse. Cet exposé a mis en évidence le perfection-

sion sont à leur disposition chez MM. Borgognon à Montbrelloz et Gaston Duc à Forel. G. F.

* * *

Lorsque ces lignes paraîtront, les coopérateurs de Forel-Autavaux auront certaine-



Ruyères-les-Prés

nement des coopératives selon le système Raiffeisen. Prisent encore la parole MM. Paul Marmy, président du comité de direction et Gaston Duc, caissier de l'institution. Tous deux relevèrent en effet les avantages certains d'une telle coopérative et firent bénéficier l'assemblée des connaissances acquises dans l'exercice de leur mandat respectif. M. Marmy, au nom des comités, se déclare très perméable et satisfait de cette solution dont le principe de base — tout en étant accepté — devra être cependant ratifié par l'assemblée du crédit mutuel de Forel-Autavaux, laquelle se déroulera en début de mars.

Tout en remerciant encore chacun très sincèrement, M. Borgognon lève une séance qui marque une fois encore la collaboration, la solidarité et l'amitié qui lient nos communes.

Pour les membres qui désirent souscrire et adhérer à l'institution, des bulletins d'adhé-

ment ratifié la proposition des comités et pris la décision d'englober dans leur circonscription deux villages qui, livrés à eux-mêmes, auraient sans doute eu de la peine à réaliser pleinement l'idéal coopératif en matière d'épargne et de crédit.

Nous félicitons M. Michel Borgognon, jeune et dynamique magistrat. Il nous a donné la preuve que la génération montante est capable de s'enthousiasmer et qu'elle sait, au besoin, prendre ses responsabilités. Nous adressons nos compliments aux dirigeants et aux sociétaires de Forel-Lavaux pour leur bel esprit de solidarité.

C'est avec un vif intérêt que nous suivrons la marche de cette Caisse qui a rendu un excellent service à la population de deux villages amis et, par elle, à notre mouvement tout entier.

- pp -

Encore une banque locale qui disparaît

La Banque populaire de Beromünster (Volksbank Beromünster) est un solide établissement local de ce beau coin de la Suisse centrale. Au 31 décembre 1970, elle affichait un bilan de plus de 36 millions de francs, avec un fonds de réserve de 2 millions. Le bénéfice de 146 000 francs permit l'attribution d'un dividende de 6 %, assorti d'un bonus (ou super-dividende) de 2 % par action.

Tout semblait donc aller pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Au début de février 1972 — tel un éclair dans un ciel sans nuage ! — un communiqué de presse annonçait qu'une des cinq grandes

banques du pays avait pris la décision de procéder à la reprise, ou si l'on veut, au rachat de cette banque locale. Pour l'action d'un montant nominal de 300 francs (valeur imposable : 420 francs) elle offrait fr. 1025.—, payés rubis sur l'ongle. Offre tentante pour celui qui ne voit guère plus loin que le bout de son nez.

Quelques jours plus tard, une banque locale plus importante de la région, passant sur la tête du conseil d'administration de celle de Beromünster, présentait une seconde offre de reprise assez semblable. Nous ne nous arrêterons pas sur l'élégance du procédé ! Mais, les jeux semblaient déjà faits, car ce fut la grande banque qui l'emporta.

Que s'était-il passé ? Rien de bien grave, apparemment. Aujourd'hui comme hier, la situation interne de la Banque populaire de Beromünster est excellente, ce qui est implicitement confirmé par les deux alléchantes offres — toujours du seul point de vue pécuniaire — qui ont été faites. Mais, elle n'en est pas moins la victime de la politique d'expansion à outrance de grands établissements financiers du pays. En effet, deux grandes banques ont l'intention d'ouvrir prochainement une succursale dans la ville voisine de Sursee, deux autres ont des projets semblables dans leurs cartons. A cela, il convient d'ajouter les besoins de crédit toujours plus importants de la fidèle clientèle de l'établissement local, qui ne peuvent plus être entièrement couverts par les dépôts habituels. L'inflation, le renchérissement constant, contribuent à « enfler » chaque demande d'emprunt. Hélas, le rythme n'est pas le même dans le secteur des dépôts. Il en résulte à la longue un certain déséquilibre entre les placements du public et les exigences des débiteurs.

Quoiqu'il en soit, la disparition de cette banque locale, intimement liée à la vie et au destin de la population de son rayon d'activité, est regrettable. Sans mettre en doute les excellentes intentions des nouveaux grands patrons, c'est un abandon : l'abandon d'un rayon de chaleur humaine, de communion d'idées, tel qu'on le trouve dans les petits établissements à la taille de l'homme. C'est aussi la renonciation à son droit de regard dans les affaires de « son » établissement financier et à la participation directe aux grandes décisions.

Ces constatations feront sourire, nous le savons. Mais nous sommes convaincu que dans 10 ou 15 ans nombreux seront, à Beromünster, ceux qui pensent comme nous.

Les communiqués de presse ont fait mention à plusieurs reprises des raisons qui ont incité les dirigeants de la banque de Beromünster à accepter l'offre soumise aux actionnaires. Les projets d'expansion des puissants de la finance ont sans doute fait pencher la balance du côté du rachat.

Aussi, nous permettrons-nous de poser une question fort impertinente. Certains milieux bancaires ont-ils dénoncé les méfaits de cette concurrence à outrance à la Banque Nationale Suisse ?

Lors de la fondation de la plus jeune Caisse Raiffeisen du canton de Berne à fin 1970 « on » s'était empressé de communiquer à la Banque Nationale Suisse que la création de cette nouvelle coopérative d'épargne et de crédit était non seulement inopportune en l'état actuel du réseau bancaire suisse, mais que son activité, dans ses débuts du moins, n'étant pas soumise au régime de la limitation du crédit, irait à l'encontre des efforts déployés par les autorités et par notre banque d'émission dans leur lutte contre l'inflation !

Nous ne doutons pas que le grand établissement qui a le privilège de pouvoir prendre possession des actifs de premier choix d'une

excellente petite banque tiendra à démontrer à sa nouvelle clientèle qu'elle est à même de lui donner entière satisfaction.

Mais, alors, pourquoi deux poids et deux mesures : d'une part, s'indigner de la création d'une modeste Caisse Raiffeisen dans une commune rurale et, d'autre part, couvrir du voile de la compréhension la plus complète ce nouveau pas dans la voie de la centralisation de notre appareil bancaire ?

La télévision

Pour ou contre ? Sujet âprement discuté de nos jours où se déploie tout l'éventail des appréciations. Citons les plus extrêmes : éthique nouvelle remarquable, instrument merveilleux de culture, d'éducation, de délassément ou... source de pollution des esprits, des consciences, de toutes les valeurs morales, incitation à la paresse...

Famille

Un fait indéniable : la télévision a modifié fondamentalement le culte traditionnel de la famille. Telle une intruse, elle en a quelque sorte violé le sanctuaire. Assis devant le petit écran magique et fascinateur, le regard fixé sur les images mouvantes qui se succèdent à la cadence de 25 par seconde, on s'isole, on fait de plus en plus abstraction de son entourage, on vit dans un autre monde. Les entretiens en tête-à-tête, les discussions relatives aux divers aspects de la vie quotidienne diminuent inévitablement pour finir par disparaître. Etrangers les uns aux autres, la télévision absorbe à tel point tous les moments de libre que la volonté de réfléchir, de lire, d'étudier, de s'adonner aux arts d'agrément ou au simple bricolage s'amenuisent... Le temps nécessaire au repos se rétrécit, la vie familiale se désagrège. Les précieux moments d'intimité, de détente indispensable dans notre trépidante vie moderne, les bonnes soirées d'antan, s'estompent et ne seront bientôt plus qu'un rêve.

Enfant

Plus encore que l'adulte, il subit l'attrait puissant de la télévision. Fatigué, irrité, agité par toutes sortes d'impressions contradictoires, son excitation est parfois intense. Il se couche tard et ne dort pas assez. De nombreux spécialistes en matière d'éducation : maîtres d'école, conseillers psychologiques, directeurs, de différents pays, accusent la télévision d'être nuisible à l'éducation, à l'instruction, à la santé et au développement normal de l'enfant. Les programmes présentés exigent une certaine maturité, un discernement qu'il n'a pas. Des images qui vagabondent sur l'écran il ne retient bien souvent que les plus néfastes, celles qui frappent davantage son imagination. Dans son esprit, se crée une certaine confusion et les films de violence, les séquences policières lui

Examinée sous cet angle, la plainte déposée en 1970 — et qui visait indirectement notre mouvement tout entier — apparaît aujourd'hui dans toute sa pusillanimité. Elle n'est certainement pas à la mesure de la hauteur de vue et de la largeur de conception qui devraient être l'apanage des grands capitaines de notre économie.

- pp -

offrent une occasion de s'identifier avec les héros de bagarres et d'exploits sensationnels qu'il cherchera peut-être à imiter. Cela devient presque une obsession pour son jeune esprit. L'année dernière, je donnais à mes élèves de 11 à 14 ans la rédaction suivante : Un drôle de rêve. Fait significatif, dix de mes garçons y jouaient le rôle de héros, de vedette ou même de gangster éliminant sans pitié tous leurs ennemis par l'épée, le couteau, le pistolet ou dans d'épiques combats corps à corps. Reflets combien fidèles des derniers feuilletons et pièces policières de la télévision ! L'enfant s'intéresse de moins en moins à d'autres loisirs, ses tâches scolaires sont souvent bâclées, il perd le goût de l'effort et du travail.

L'adolescent

Pour lui encore, la puissance de la télévision et son influence ne font que croître. Trop souvent, hélas ! les films présentés sont d'une indigence extrême ou imprégnés de matérialisme, voire de malhonnêteté. La vertu est souvent bafouée et le vice présenté sous les formes les plus attrayantes. Sous le couvert de la liberté, qui frise la licence, s'étalent les conceptions les plus audacieuses... véritable déficit à la conscience chrétienne. Les thèmes présentés, les reportages sont souvent incomplets et manquent d'objectivité. Que dire des scènes de violence qui foisonnent ! Le Dr Leith de Berlin accuse la télévision d'être responsable de nombreuses tentatives de suicides, de divorces, de cauchemars, de dépressions nerveuses. Le « Christian Science Monitor », quotidien publié à Boston, affirme qu'au cours de 85 heures et demie d'émissions diffusées entre 19 h. 30 et 23 heures, 84 meurtres ont été présentés, les téléspectateurs ont assisté à 372 actes de violence qui apparaissent, en moyenne au début de la soirée, toutes les 16,3 minutes et les meurtres, toutes les 31 minutes. La fréquence diminue après 21 heures passant au rythme d'un toutes les 35 minutes. Au cours du samedi après-midi réservé aux enfants, le même journal signale 18 scènes de violence en une demi-heure. Des études approfondies effectuées dans de nombreux pays, il ressort que la courbe de la délinquance juvénile suit très exactement l'augmentation de la vente des postes de TV. Les adolescents et les

moins jeunes absorbent sans broncher cette nourriture si facile, si attrayante, mais combien souvent indigeste... Que dire de l'influence des films de science-fiction, des émissions extra-terrestres ! Je me souviens de la panique générale provoquée par l'arrivée des « Martiens » à Aire près de Genève ! Je ne parle pas ici des témoignages de sommités médicales, d'éminents physiciens, d'observateurs mettant en garde le public contre les effets nocifs de la télé sur le plan physiologique...

Considérations

Loin de moi la pensée de peindre le diable sur la muraille et d'accuser la télé de tous les maux actuels dont souffre notre pauvre humanité ! Certaines de ses émissions, trop rares hélas, sont remarquables et d'une valeur indéniable. Elle nous procure aussi d'excellents moments de détente. D'autre part, la tâche des responsables est loin d'être facile ! Mais de grâce ! qu'on ne nous accable pas de films sans valeur, stupides, de scènes d'érotisme, de violence, de conceptions et d'idéologies étrangères, d'insanités, d'images atroces, d'actualités mal choisies, d'informations tendancieuses, de thèmes incomplets qui sèment une certaine confusion et nous laissent insatisfaits.

La tâche, la mission de la télé est belle, son rôle prépondérant. Ses programmes doivent défendre et développer les valeurs culturelles, contribuer à la formation spirituelle, religieuse, artistique, civique. Elle doit instruire, recréer, être une messagère de joie, d'espérance et d'amour.

Notre attitude

Au lieu de vitupérer et de se répandre en stériles lamentations sur ce sujet ne serait-il pas plus judicieux d'adopter une attitude nettement positive en famille d'abord, puis en société...

Chez soi : quelques principes

- User modérément de la télé, ne point en abuser et en devenir l'esclave.
- Ne lui accorder que le temps strictement limité pour ne pas rompre l'ambiance familiale.
- Choisir judicieusement ses programmes et écarter ou arrêter toute projection malsaine.
- Ne laisser voir aux enfants que les émissions les concernant, là encore la prudence s'impose.
- Dans la mesure du possible, préparer ou compléter les émissions de nos jeunes par des lectures, recherches (géographie, histoire, sciences, arts, sports, etc.).
- Faire apprécier les sujets présentés, en discuter la valeur.
- Ne pas prélever sur le temps des études ou du repos celui accordé au petit écran et se servir de la télé pour se débarrasser... mot cruel... de ses enfants.
- Encourager nos jeunes à faire du sport au lieu de s'en délecter devant l'écran.

- Avoir le courage, la sagesse, d'examiner objectivement pour soi-même et le milieu familial les résultats positifs et négatifs de l'emploi abusif ou non de la télé et... en tirer les conclusions utiles. Cet examen de conscience s'avère indispensable. N'a-t-on pas assimilé l'usage abusif de la télé à un véritable lavage de cerveau ?
- Protester immédiatement auprès de la direction ou au moyen de la presse contre toute émission malsaine, faire part de ses désirs, de ses revendications, non seulement c'est un droit, mais plus encore un devoir...

En société

Seul le poids d'une masse organisée, dynamique, consciente, peut exercer une pression, une influence saine, bénéfique, durable sur les responsables des programmes de la télé. Donc, nécessité inéluctable de créer un organisme régional, cantonal, romand, national même, susceptible d'agir par tous les moyens permis pour obtenir de la télé la défense des intérêts supérieurs, des valeurs morales et des forces vives de la famille et de la société.

A ce titre, il devrait :

- Présenter des suggestions dans tous les domaines.
 - Intervenir énergiquement contre toute émission de nature à heurter la conscience, à semer le doute ou à répandre le mal.
 - Créer un mouvement d'opinion en faveur d'une télé saine, éducative, instructive, récréative par la presse, les conférences, les rencontres, etc.
 - Témoigner des encouragements aux responsables lors d'émissions remarquables, savoir reconnaître les efforts déjà fournis.
- Pourquoi cet organisme ne pourrait-il pas étendre son action sur la radio, la presse, le journalisme ?

Concluons, il est temps. Là, comme dans tant d'autres domaines, on a la télé qu'on mérite... agissons donc avant qu'il ne soit trop tard...

Pi.

Annotation au Registre foncier d'un droit de profiter des cases libres

Selon l'art. 814 CC, un droit de gage immobilier postérieur ne peut avancer, lors de la radiation d'un rang antérieur, c'est-à-dire à la case devenue libre, que si le droit de profiter des cases libres est annoté au registre foncier.

Il y a peu de temps, un bureau du registre foncier du canton de Lucerne a refusé l'avancement parce qu'il était uniquement stipulé dans l'acte authentique constituant une hypothèque : « Un droit d'avancer est à annoter. » Le refus était motivé par le fait que le droit d'avancer n'était pas précisé. Pour comprendre ce motif, il faut considérer ce qui suit.

Chaque gage immobilier n'est pas assorti d'un droit de profiter des cases libres. Si, par exemple, trois hypothèques grèvent un domaine en premier, deuxième et troisième rang et si l'annotation d'un droit du deuxième rang de profiter des cases libres fait défaut — l'annotation d'un droit d'une hypothèque en premier rang de profiter des cases libres n'a aucun sens — il faut alors bien préciser lors de l'annotation d'un droit du troisième rang de profiter des cases libres, si ce troisième rang doit avancer au 2^e ou au 1^{er} rang en cas de radiation totale ou partielle d'un rang antérieur.

De plus, il arrive que des droits antérieurs de gages immobiliers sont endossés comme lettres de créance, qui ne seront pas radiées malgré leur remboursement. Telle est la règle dans le canton de Lucerne comme en d'autres lieux. Dans ce cas, l'annotation d'un droit de profiter des cases libres ne tire pas à conséquence.

Le fait que dans la pratique les lettres de créance remboursées ne sont pas radiées, donne une raison supplémentaire de préciser le droit de profiter des cases libres et cela dans le sens qu'un rang postérieur ne doit pas avancer dans une case antérieure d'une lettre de créance, mais d'une hypothèque.

Inefficace serait aussi le droit de profiter des cases libres, si une hypothèque antérieure était transformée en lettre de créance et remboursée seulement après sans la radiation du titre.

En outre, il est à remarquer qu'un troisième rang de fr. 50 000.— ne peut avancer, en plein, dans un rang antérieur de fr. 20 000.—. Pour pouvoir, dans cet exemple, avancer en totalité du troisième rang au premier, faudrait-il qu'un créancier hypothécaire en deuxième rang consente à rétrograder. Un tel consentement serait aussi à demander à un usufruitier intermédiaire. La situation des rangs résulte de la suite chronologique des enregistrements.

Un droit de profiter des cases libres n'est pas à recommander, tant que tous les rangs des droits de gage immobilier sont occupés en faveur de la même Caisse de crédit mutuel.

L'annotation au registre foncier d'un droit de profiter des cases libres n'occasionne pas seulement des frais, mais aussi du travail.

Un droit éventuel à profiter des cases libres doit être précisé dans l'acte authentique constituant une hypothèque dans le sens des considérations exposées ci-dessus. On ne devrait pas omettre de jeter un coup d'œil sur le registre foncier eu égard aux rangs antérieurs. Il se pourrait bien qu'une mention comme « avec droit de profiter des cases libres » ou « un droit de profiter des cases libres est à annoter », imprimée dans certaines formules pour hypothèque, soit insuffisante. Dans de tels cas, l'officier public, s'il est la même personne que le conservateur du registre foncier, pourrait encore y apporter la précision nécessaire lors de l'enregistrement. Sinon, c'est à la banque de se préoccuper, avant l'enregistrement, d'une rédaction exacte. Là où le droit de profiter des cases libres est sans importance, inutile ou sans raison, il faut biffer le passage imprimé sur la formule ou déclarer que l'on renonce au droit de profiter des cases libres lors de la demande d'enregistrement au registre foncier.

Ki

(trad. - Rae -)

COMMUNICATIONS DU BUREAU DE L'UNION

Dans l'intérêt d'une prompt distribution du courrier, nos listes d'adresses doivent constamment être mises à jour. Nous rappelons que nos registres contiennent les adresses :

- du président du comité de direction
- du président du conseil de surveillance
- de la gérante ou du gérant.

Nous prions instamment caissières et caissiers de bien vouloir nous aviser immédiatement des mutations intervenues lors de l'assemblée générale de 1972 ainsi que de tout autre changement antérieur ou ultérieur à cette manifestation.

Prière de nous donner des adresses très complètes, comprenant :

- les nom et prénom des présidents et des gérant(e)s
- leur profession
- le numéro de téléphone
- le numéro d'acheminement postal
- la localité, éventuellement avec indication de la rue et du numéro (par ex. rue Georges-Lapaire 36, 4002 Riantmont).

Lorsqu'un vice-président assume momentanément, en cours d'année, la direction de l'un des deux comités, on nous fera parvenir les mêmes indications, en précisant bien qu'il s'agit du vice-président exerçant la fonction présidentielle par intérim.

Merci.

Le bureau de l'Union.



Les feuilles des arbres et arbustes dévorent les fumées et mauvaises odeurs

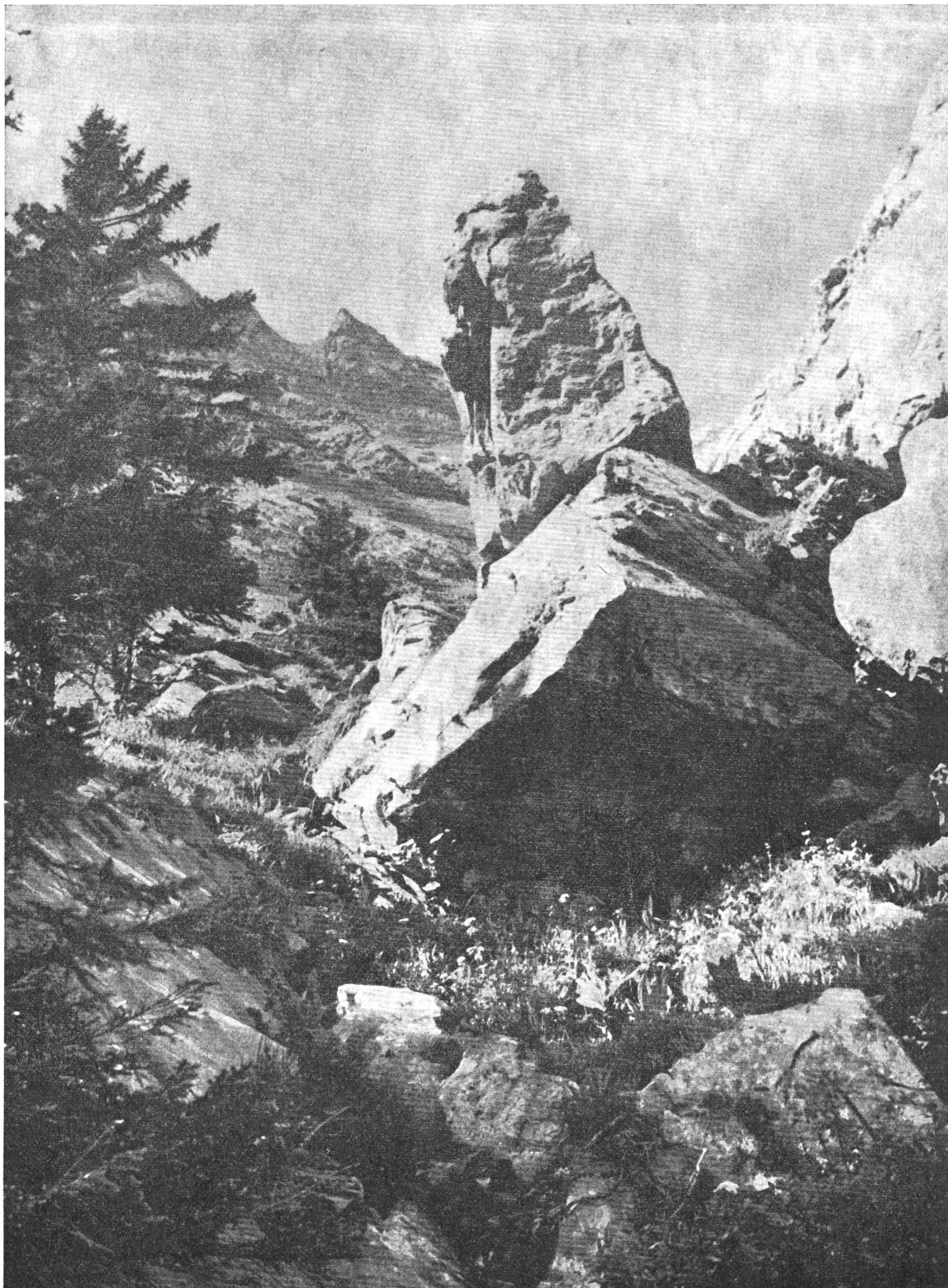
- Pour les reboisements forestiers
- Pour la plantation de bocages de protection et de haies vives

demandez à la

Pépinière forestière Stämpfli
3054 Schüpfen
Téléphone 031 87 01 39

de vous envoyer son offre WB.





Un coin caractéristique du vallon de Nant-sur-Bex, zone protégée.

Photo L. Schmid



Grafipress

Avenue de Longemalle 9
1020 Renens

Spécialiste du formulaire
à décalque

Le nouvel article 31 de la Constitution fédérale

Répondant au postulat déposé par le conseiller national Heil et 27 cosignataires le 5 octobre 1966, le Département fédéral de l'économie publique vient de faire paraître un important et volumineux rapport ayant trait à la stabilisation de notre économie.

Objectif recherché

A la suite des demi-échecs enregistrés par la politique fédérale en matière de lutte contre le renchérissement (arrêtés antisurcharge, limitation du crédit, etc.) et forte des enseignements des récents événements monétaires, la commission de recherches économiques propose dans ce document tout un éventail de mesures qui devraient permettre enfin de combattre efficacement l'inflation qui sévit dans notre pays. Pour que cette politique soit réalisable, il convient de doter notre Constitution d'un article permettant au Conseil fédéral et à la Banque nationale d'intervenir rapidement et efficacement sur l'économie, si le besoin s'en fait sentir.

Base juridique actuelle

Actuellement, nos autorités sont investies des pouvoirs suivants en matière de politique conjoncturelle :

- prévenir les crises économiques et combattre le chômage, tâches prévues par l'actuel article 31 quinquies de la Constitution ;
- régulariser la circulation de la monnaie, pratiquer une politique monétaire conforme à l'intérêt général, intervenir, si nécessaire, dans les domaines du taux d'escompte, du crédit de nantissement, etc., droits prévus entre autres par l'article 39 de la Constitution et la loi fédérale sur la Banque Nationale ;
- politique financière : la Confédération peut influencer sur la conjoncture par le biais de la politique budgétaire.

Il s'agit ici bien entendu d'une esquisse générale et non d'une énumération exhaustive. Il apparaît déjà assez clairement que les moyens à disposition du gouvernement sont quelque peu restreints et ne permettent en aucun cas de mener une politique de stabilisation efficace.

Mesures préconisées

La Commission de recherches économiques propose d'inscrire dans notre Constitution un nouvel article 31 quinquies. Celui-ci comporte six éléments importants faisant chacun l'objet d'un alinéa.

- Le premier alinéa octroie à la Confédération le droit et le devoir, *en dérogeant s'il le faut au principe de la liberté du commerce et de l'industrie* de prévenir le chômage et de combattre le renchérissement. L'on cherche ici à créer une base constitutionnelle très large qui conférerait au Conseil fédéral une grande liberté de manœuvre dans les secteurs monétaire,

du crédit, des finances publiques et des relations économiques extérieures.

- La Confédération se réserve le droit de prélever des suppléments ou d'accorder des rabais sur les impôts fédéraux et, point très important, d'instituer un impôt spécial.
- Les cantons et communes peuvent se voir obliger d'aligner leur politique fiscale et financière sur celle de la Confédération afin de ne pas aller à l'encontre de la stabilisation recherchée.
- La Confédération se doit de procéder régulièrement à des enquêtes statistiques. Cet alinéa comble une lacune qui se faisait de plus en plus évidente. Aucune décision économique rationnelle n'est possible sans éléments chiffrés permettant une appréciation de la situation. En outre, les particuliers (sociétés anonymes et autres entreprises) auront l'obligation de fournir tous les renseignements nécessaires.

Les paragraphes 5 et 6, moins importants, prévoient les modalités d'exécution des décisions que prendrait le Conseil fédéral par voie de lois d'exécution ou d'arrêtés.

Commentaires

Si du point de vue de la technique économique pure, les différentes mesures énumérées ci-dessus apparaissent judicieuses, il semble toutefois opportun de formuler quelques remarques, d'ordre politique principalement.

L'année 1971 a été caractérisée par une forte demande en actions suisses

(cb) L'évolution des cours boursiers des actions suisses, l'année dernière, est à bien des égards étonnante. Si la hausse du cours des actions anglaises s'explique par un incontestable besoin de regagner du terrain après de longues années de baisse ainsi que par la perspective de l'entrée dans le marché commun et si l'arrivée du Japon sur les marchés mondiaux explique également la hausse japonaise, on parle généralement plutôt, en Suisse, d'un apaisement de la conjoncture. La réévaluation place de nombreuses entreprises devant des problèmes difficiles. Malgré cela et selon les statistiques, l'indice boursier suisse se range au troisième rang derrière l'anglais et le japonais.

Le redressement des cours fut emmené par les actions des grandes banques. Malgré une croissance quelque peu ralentie de la somme de leurs bilans, ces établissements semblent avoir bien travaillé. Le volume des émissions suisses sur le marché des capitaux a atteint, en 1971, un niveau record. Les affaires boursières et de devises furent bonnes. La demande de crédit se maintint à un haut niveau,

Tout d'abord, l'on assiste à un renforcement considérable du pouvoir de décision en faveur de l'état central, au détriment des cantons et communes. A l'image de l'évolution qui se poursuit depuis le début du siècle, on constate un accroissement des tâches confiées au gouvernement. Cependant, dans le cas particulier si les devoirs qui incombent à l'Etat sont importants et difficiles, les pouvoirs qui lui sont octroyés ne le sont pas moins. L'Etat aura la possibilité de déroger, s'il le juge nécessaire, à la liberté du commerce et de l'industrie pour intervenir directement sur l'économie. Dans notre pays de tradition libérale, cette incursion du gouvernement dans les affaires privées ne va pas se réaliser sans provoquer quelques réticences. Cependant, nul ne saurait contester l'urgence de mettre enfin sur pied des mesures capables de freiner l'inflation et d'assurer, pour autant que la chose ne relève pas de l'utopie, une croissance équilibrée et une répartition plus équitable du revenu national.

Le problème reste de savoir si le Conseil fédéral sera à même d'appliquer ces mesures à bon escient et de faire face aux engagements qui lui sont confiés. L'avenir nous l'apprendra.

Vu.

Note de la rédaction. — Nous tenons à signaler à nos lecteurs que cet article a été rédigé par un nouveau collaborateur de l'Office de révision, M. Georges Vuilleumier, licencié en sciences économiques.

- pp -

malgré les limitations de croissance introduites dans ce domaine pour des raisons de politique conjoncturelle. Les titres des grands magasins gagnèrent à la réévaluation puisque la baisse du prix des importations profita au commerce de détail.

Après la fusion avec Ursina, intervenue en 1971, Nestlé s'est hissé au rang des plus gros fabricants de denrées alimentaires du monde. Ainsi s'est encore allongée la liste des entreprises suisses qui occupent une position dominante sur leurs marchés respectifs, liste qui comprenait déjà les plus gros fabricants de produits pharmaceutiques, Hoffmann-La Roche, le fabricant de moteurs Diesel pour bateaux, Sulzer, la plus grande société de réassurances, la Suisse Réassurances et le plus gros producteur de compteurs Landis & Gyr. La fusion de Nestlé et d'Ursina a eu des répercussions favorables sur la bourse. En outre, il ne faut pas oublier que les grandes entreprises suisses multinationales, dont les actions sont cotées en bourse, ne dépendent pas en premier lieu de la situation conjoncturelle régnant en Suisse, car elles peuvent

toujours orienter leurs activités de ventes d'après les meilleures perspectives qu'offrent les marchés internationaux. De plus, le réalignement des monnaies qui est finalement intervenu s'est répercuté à l'égard du franc suisse d'une manière très différente suivant les pays : dans quelques pays importants, la position concurrentielle de l'industrie suisse ne devrait pas être sérieusement ébranlée.

A longue échéance, il ne faut pas s'attendre à ce que l'intérêt pour les bonnes actions suisses diminue. Les investisseurs institutionnels apprécieront toujours plus ces valeurs. Les investisseurs privés, en Suisse comme à l'étranger, reconnaissent également la qualité de ces titres comme valeurs de placement. Les sociétés qui manifestent toujours plus d'intérêt en face de la demande d'émissions d'actions à un cours honnête, pourraient, en améliorant leur publicité, voir cet intérêt pris en considération par les investisseurs. Naturellement, après de fortes augmentations de cours comme celles qui ont été enregistrées pour certains titres, certaines baisses apparaîtront naturellement. Pourtant, les actions suisses demeureront, pour autant qu'une forte récession ne se produise pas à l'échelle mondiale, des valeurs de placement sûres et recherchées.

Nuances...

Trois pensionnaires d'une cellule de la prison centrale d'un Etat à gouvernement à poigne trouvent le temps bien long. On se distrait comme on peut : « pipes » roulées discrètement sous le regard bienveillant d'un gardien compatissant, pile ou face, discussions. On en vient ainsi à parler du motif principal de la condamnation qui leur valut le privilège de faire connaissance.

Le premier : espionnage. J'étais tous les matins 10 minutes avant l'heure à l'atelier.

Le second : sabotage. J'arrivais tous les jours avec 10 minutes de retard.

Le troisième, le plus loquace : à 7 heures pile, je mettais en marche mon marteau-piqueur. Le procureur général m'a accusé de passer en contrebande des montres en provenance d'un Etat capitaliste.

Plantes forestières ?

Demandez-nous :
volontiers nous vous conseillons



toutes sortes
d'arbres forestiers
de notre
ensemencement
Provenance
renommée et garantie
Plantes robustes
Prix très avantageux

Pépinières

A. Jaeggi, 4565 Recherswil

Tél. 065 4 64 25 - 4 69 17

Fondées en 1910 :

Service de l'économie forestière

Demandez notre prix courant ou visitez nos cultures.

Employé de banque diplômé, image d'une profession

(cb) Les employés de banque ne sont pas des minimalistes : la forte participation aux cours internes et externes de formation bancaire le démontre éloquentement. Un nombre considérable d'employés de banque subissent chaque année les examens fédéraux de diplôme de comptables, correspondanciers et révisiers organisés sous la direction des écoles professionnelles commerciales. Plus particulièrement axé sur la pratique bancaire, l'examen pour l'obtention du titre protégé d'employé de banque diplômé est organisé chaque année en automne, en collaboration avec des experts de l'Association suisse des banquiers, de l'Association suisse des employés de banque et de la Société suisse des employés de commerce. L'automne dernier, l'examen connut un succès considérable, puisque le titre fut décerné à 121 candidats provenant de tous les groupes de banques.

L'examen d'employé de banque constitue généralement l'aboutissement d'une préparation intensive de trois ans dans les domaines de la comptabilité, de la technique bancaire, de l'économie bancaire et du droit. Il vient également attester de connaissances solides et étendues dans tous les secteurs bancaires. L'admission à l'examen est liée à la condition que le candidat soit en possession du certificat de capacité d'employé de commerce ou d'un titre jugé équivalent et qu'il ait travaillé, après la fin de son apprentissage, pendant cinq ans au moins dans la profession bancaire.

L'institution de l'examen d'employé de banque assure aux banques la relève de ses cadres moyens et supérieurs. Une formation soigneuse contribue à élever le niveau professionnel des employés de banque et ainsi la considération dont jouit toute la profession.

L'examen d'employé de banque apporte un complément de formation qui est dans l'intérêt de l'ensemble de notre économie. On rencontre de nombreux employés de banque diplômés dans l'industrie, le commerce, l'administration et les entreprises de services. Dans ces professions, qui sont pourtant sans rapport direct avec la banque, les diplômés, grâce à leur formation, occupent le plus souvent des postes à responsabilités.

Les banques s'efforcent de faciliter, dans la mesure du possible, la préparation des candidats au diplôme d'employé de banque. C'est ainsi que de nombreux établissements organisent parallèlement aux cours mentionnés ci-dessus, des cours internes et mettent à disposition des candidats le temps nécessaire à une préparation intensive de l'examen. D'autre part, en organisant des rotations à l'intérieur de la banque, on s'efforce de leur donner une meilleure idée des multiples tâches d'une banque.

Celle-ci est donc une des institutions qui offre le plus de possibilités de se perfectionner ouvrant ainsi largement la voie au succès professionnel.

L'importance des arts et métiers

(Par le conseiller national Otto Fischer, directeur de l'Union suisse des arts et métiers, Berne.)

En Suisse, on entend par arts et métiers l'ensemble des entreprises privées de l'artisanat, du commerce, de l'hôtellerie-restauration et des autres professions prestataires de services. Alors que ce secteur économique ne comptait naguère que de petites entreprises, la taille de celles-ci n'est plus un critère distinctif aujourd'hui, bien que les petites et moyennes exploitations soient restées prépondérantes.

Le recensement fédéral des entreprises, qui a lieu tous les dix ans, nous renseigne sur la structure de l'économie suisse. Le dernier recensement de 1965 nous a fourni les informations suivantes :

Il y avait en 1965, pour l'ensemble de la Suisse, 242 400 entreprises occupant une moyenne de 9,7 personnes, contre 248 400 entreprises occupant une moyenne de 7,2 personnes en 1955.

Les entreprises se répartissaient comme il suit d'après leur taille :

Entreprise occupant de ... à ... personnes	Année	Nombre d'entreprises	Nombre de personnes occupées
1 - 5	1955	206 300	413 000
	1965	186 100	398 000
6 - 19	1955	32 900	319 000
	1965	43 000	423 000
20 - 99	1955	11 700	465 000
	1965	15 700	629 000
+ 100	1955	2 100	602 000
	1965	3 200	918 000

On constate donc que dans l'ensemble des arts et métiers, les petites entreprises ont diminué d'environ un cinquième de 1955 à 1965. Les entreprises de taille moyenne occupant de 6 à 19 personnes et celles qui en occupent de 20 à 99 ont en revanche augmenté d'un tiers, tandis que les grandes entreprises enregistraient même un accroissement de 50 %.

Les entreprises de petite taille perdent de leur importance alors que toutes les autres catégories ont vu augmenter leur effectif.

Ces chiffres montrent donc clairement que les structures évoluent régulièrement. Mais si cette tendance persiste depuis 1965, la classe moyenne est néanmoins restée domi-

nante dans l'économie suisse, bien que les exploitations occupant 100 personnes ou davantage concentrent les deux cinquièmes de toute la puissance de travail.

Suivant des estimations faites par l'Union suisse des arts et métiers, on peut admettre qu'environ la moitié des personnes travaillant dans l'économie privée est au service des *arts et métiers* et que l'autre moitié travaille dans l'industrie qui n'en fait pas partie ainsi que dans de grandes entreprises. *L'importance numérique et économique* des arts et métiers est donc encore très grande, rappelons-le à tous les pessimistes qui prédisent depuis des décennies leur disparition de notre secteur économique.

Les petites et moyennes entreprises sont indispensables à une économie de marché.

Il ne s'agit pas uniquement de chiffres. Les structures exercent une influence notable sur le fonctionnement de l'économie. Théoriquement, on pourrait estimer qu'un nombre restreint de grandes entreprises rationalisées à l'extrême conduirait à un régime économique et social optimal. Mais tel n'est précisément pas le cas pour diverses raisons.

L'Etat a fait des investissements considérables dans le sud de l'Italie pour développer cette région. Il a construit par exemple une grande aciérie ou un conglomérat d'industries chimiques dans des régions agricoles. Mais on a dû constater que l'affaire était mal emmanchée, bien qu'on ait dépensé beaucoup pour créer une infrastructure publique. En étudiant de plus près les raisons de cet échec, on a constaté qu'une infrastructure économique et sociologique appro-

priée faisait défaut. On n'y trouve pas la gamme infiniment variée des entreprises des arts et métiers qui sont absolument nécessaires à notre économie moderne et bien des années s'écouleront avant qu'elles ne soient créées.

On peut en conclure que l'économie et notre société actuelle ont encore plus besoin du très vaste éventail des petites et moyennes entreprises que ce n'était le cas autrefois, où l'on vivait plus simplement. La croissante différenciation du mode de vie liée au progrès technique et économique est donc l'une des principales justifications du droit à l'existence des arts et métiers.

Nous pouvons donc en déduire que notre économie est et restera dominée par la classe moyenne ou autrement dit par les *arts et métiers*. Mais il est certain d'autre part que cette économie est soumise à des transformations de structure constantes et qu'elle doit donner sans cesse la preuve de ses capacités. Ce phénomène est apparent depuis des décennies, mais il est particulièrement marqué dans le commerce de détail. Les grands distributeurs sont devenus très attrayants dans les agglomérations qui acquièrent de l'importance. La concurrence est plus vive dans le commerce de détail que dans d'autres professions. Mais l'approvisionnement normal est déjà compromis dans les quartiers, les régions rurales et, pour les personnes âgées, même dans les centres. C'est pourquoi la revalorisation du commerce de détail indépendant n'est plus qu'une question de temps.

(PAM)

tent leurs cautionnements sans aucune difficulté et ont souscrit à leur capital social pour 1 925 000 francs. Elles doivent cependant tenir compte des capacités financières des offices et notamment des *réserves constituées* permettant de répondre à des pertes plus élevées en période difficile. Il faut se souvenir que les interventions des offices reposent sur des bases plus fragiles que celles des banques.

Le capital social est aussi constitué par de nombreuses associations professionnelles et interprofessionnelles, des communes vaudoises, des intéressés, des particuliers, ce qui démontre une solidarité générale étendue.

L'Etat, conscient du rôle joué par ces institutions, les soutient moralement et financièrement aussi, sans doute dans une mesure modeste ; mais elle doit être maintenue, car elle leur permet d'affronter des lendemains incertains.

P. Guignard,
directeur de l'Office vaudois
de cautionnement mutuel
des artisans et commerçants,
Lausanne.

(Article paru dans le N° 1 de janvier 1972, du « Courrier », organe de l'Union vaudoise des Associations industrielles, commerciales et de métiers, Lausanne.)

Les Offices de cautionnement vaudois, œuvres d'intérêt public et social

Nous comprenons, dans ce titre d'ordre général, l'Office vaudois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants, l'Office vaudois de cautionnement hypothécaire et l'Office vaudois de cautionnement pour la petite et moyenne industrie, gérés dans le cadre de l'Union vaudoise des associations industrielles, commerciales et de métiers (UVACIM). Nous n'aurions garde d'oublier l'Office vaudois de cautionnement agricole, géré par la Chambre vaudoise d'agriculture et qui poursuit les mêmes objectifs que les offices précités.

Ce sont incontestablement des œuvres d'intérêt public, car elles déchargent l'Etat d'une tâche qui, par sa nature même, peut être accomplie avec plus de nuances par des associations professionnelles. *Le cautionnement professionnel est plus qu'une institution financière ; c'est en même temps un moyen, avec d'autres, de promouvoir le perfectionnement professionnel.* C'est aussi un instrument de démocratisation du crédit, *la création de possibilités d'accès au crédit à ceux qui, dans toutes les couches de notre population, sont plus riches en qualités morales et professionnelles qu'en garanties matérielles.*

Pour les jeunes qui veulent entreprendre, comme pour les aînés, le chemin du crédit est ouvert, pour reprendre un domaine ou une entreprise, les développer, avoir enfin accès à la petite et moyenne propriété : le cautionnement professionnel est un procédé de technique financière devenu instrument de politique économique et sociale.

Ce sont aussi des œuvres sociales, car il suffit de considérer le nombre de petites et moyennes entreprises, d'agriculteurs, de salariés, employés, fonctionnaires, ouvriers qui, grâce à ces institutions, ont pu réaliser leurs projets dans des conditions les plus favorables. 3154 cautionnements pour 42 771 550 francs ont déjà été accordés par l'Office vaudois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants, 780 cautionnements pour 25 510 000 francs par l'Office vaudois de cautionnement hypothécaire, 73 cautionnements pour 2 185 000 francs par l'Office vaudois de cautionnement pour la petite et moyenne industrie, 833 cautionnements pour 15 841 450 francs par l'Office vaudois de cautionnement agricole.

Les relations des offices de cautionnement sont excellentes avec les banques, qui accep-

Le coin du français

EMPLOI DE L'ARTICLE

L'emploi ou l'omission de l'article présentent parfois quelques difficultés. En règle générale, l'article se répète devant chaque substantif. On dira donc : « *Les recettes et les dépenses sont équilibrées* (et non : « *les recettes et dépenses...* »), *le maître et les élèves se réjouissent des vacances, la langue allemande et la langue française ont leurs difficultés, le bon et le mauvais goût se côtoient* (et non : « le bon et mauvais goût... »).

Mais l'article ne se répète pas :

a) devant les substantifs formant une expression considérée comme un tout. C'est la raison pour laquelle on dit : « *Les arts et métiers, les eaux et forêts, les us et coutumes, les officiers, sous-officiers et soldats, les allées et venues, les parents, amis et connaissances, les postes, téléphone et télégraphe* », etc.

b) si deux adjectifs ou deux substantifs se rapportent à la même personne ou à la même chose : « *le simple et bon La Fontaine, la charmante et triste Octavie, un pitoyable et insupportable raisonnement, l'empereur et roi Charles Quint* ».

Il faut dire cependant que d'excellents auteurs n'ont parfois pas suivi cette règle. Ainsi quand, dans une de ses fables les plus célèbres, La Fontaine s'attendrit sur son agneau, il l'appelle « *la douce et l'innocente proie* ». Mais ces exemples ne sont pas à imiter ! Il me semble encore utile de rap-

peler aux lecteurs du « Messenger » quand l'article est variable dans les expressions « *le plus, le moins, le mieux* », suivies d'un adjectif ou d'un participe, et quand il est invariable. Je peux dire : « *A cette soirée, c'est Mme X qui a été le plus admirée* », ou « *la plus admirée* ». Mais il y a une nuance. Si je fais l'accord et que je dise : « *la plus admirée* », je fais une comparaison exprimée ou sous-entendue avec d'autres personnes. Si je dis : « *le plus admirée* », je veux simplement dire qu'il s'agit d'une qualité portée au plus haut degré mais sans comparaison avec d'autres personnes ou d'autres choses. On saisira donc facilement la nuance entre : « *de ces deux roses, celle-ci est la plus belle* », et « *c'est le matin que cette rose est le plus belle* ». Dans le premier cas, je compare ma rose aux autres, dans le deuxième je ne fais pas de comparaison.

Pour terminer ces quelques remarques sur l'emploi de l'article, je rappelle encore qu'on dit indifféremment : « *tous deux* » et « *tous les deux* », « *tous trois* » et « *tous les trois* ». A partir du nombre cinq, dit l'Académie française, il faut toujours utiliser l'article et dire : « *tous les cinq, tous les dix, tous les vingt* », etc.

P.S. — Un lecteur du « Messenger » me demande s'il faut dire : « *Les fêtes battent leur plein* » ou « *les fêtes battent son plein* ». La seule forme correcte est : « *Les fêtes battent leur plein* », bien que certains aient prétendu le contraire. En effet, « *son* » est possessif et « *plein* » est un substantif signifiant le moment où la marée est à son plus haut point. C'est par analogie que cette expression a pris ensuite le sens de point culminant.

Ov

« L'argent du village... au village », accompagnée de la reproduction des armoiries des trois communes de Chermignon, Lens et Icogne, qui constituent le rayon d'activité de l'institution.

Un tirage permettant la constitution d'une petite réserve ayant été prévu, la quatrième page a été laissée en blanc. Cet espace disponible est, lors des envois respectifs, utilisé pour une communication d'actualité (bons vœux, en fin d'année, communication de l'échelle des taux en début d'exercice, etc.).

Sans porter atteinte aux mérites des dirigeants de la Caisse de Lens, nous ne croyons pas nous tromper en attribuant la paternité de cette campagne de propagande intelligente au dévoué et séillant caissier, M. Benoît Duc.

Poursuivant sur cette lancée il fit, à peu près à la même époque, une sérieuse revue des listes des déposants et clients qui n'étaient pas encore sociétaires. Une invitation adressée à tous les intéressés fut couronnée de succès puisqu'en l'espace de quelques semaines pas moins de 119 déclarations d'adhésion trouvèrent le chemin de la boîte aux lettres de la Caisse.

Chapeau !

- pp -

Propagande et prospection bien comprises

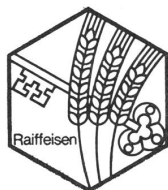
La Caisse Raiffeisen de Lens, en Valais, l'une des plus importantes de Suisse romande, a distribué l'an dernier à tous les ménages de sa circonscription coopérative une circulaire dont nous reproduisons ci-après les pages 2 et 3.

Tirée sur 4 pages en couleurs, sur papier cartonné (15 cm de largeur et 21 cm de hauteur), elle fait une excellente impression.

En première page cinq mots seulement, la devise raiffeiseniste :

Caisse de crédit mutuel de Lens

Membre de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen



A la population des communes de Icogne, Lens et Chermignon

Il y a peu de temps notre Caisse passait allègrement le cap de ses 45 ans d'âge. Parvenue ainsi à sa pleine maturité, elle ne devrait pas, semble-t-il, avoir besoin de rappeler son existence à nos populations.

Pourtant, il nous paraît utile de remémorer périodiquement aux habitants de nos communes les avantages et les principes éprouvés de notre banque locale :

1. Cercle d'activité réduit aux seules communes d'Icogne, Lens et Chermignon.
2. Taux **créanciers** similaires et souvent plus avantageux que ceux des établissements bancaires.
3. Taux **débiteurs** extrêmement favorables grâce à nos frais généraux minimes et restreints.
4. Gratuité des fonctions des comités et exclusion de tout dividende.

Depuis sa fondation, notre Caisse n'a cessé, comme vous l'indique le schéma ci-contre, de s'affirmer sans cesse grâce à la confiance des divers milieux de la population et de nos autorités.

Evolution

du chiffre d'affaires, bilan et fonds de réserve depuis la fondation :

		chiffre d'aff.	bilan	fonds réserves
1925	fr.	73 473.—	20 677.—	4.—
1935	mio	1 150 434.—	633 592.—	15 823.—
1945	»	3 294 739.—	1 646 065.—	35 344.—
1955	»	5 298 472.—	3 185 424.—	129 470.—
1965	»	32 751 741.—	13 027 736.—	299 599.—
1970	»	53 791 829.—	19 934 146.—	541 494.—

Depuis le début de 1971, nous offrons à nos jeunes des carnets épargne à taux préférentiel ainsi que des prêts aux étudiants et apprentis à des conditions très favorables.

Ce qui précède vous montre en toute objectivité que vous pouvez nous confier sans autre vos problèmes bancaires.

Ceux-ci seront traités au mieux de vos intérêts, en dehors et au-dessus de toute autre contingence.

Chermignon - Lens - Icogne, décembre 1971

Le Comité de Direction
et de Surveillance

BUREAU A CHERMIGNON Tél. 4 22 65
(fermé le lundi)

BUREAU A LENS Tél. 4 24 96
(fermé le mercredi)

Problèmes sans frontières

France

Source : Les cahiers du Crédit mutuel, Strasbourg (I, voir « Messenger » de mars 1972).

II

L'exaltante aventure du Crédit mutuel

Extrait du discours prononcé par M. Pierre Messmer, ministre d'Etat, lors de l'assemblée générale de 1971 de la Fédération du Crédit mutuel d'Alsace et de Lorraine. Les passages soulignés l'ont été par nous. (Réd.)

« En écoutant votre président, je vivais comme vous l'exaltante aventure du Crédit mutuel, qui, à partir d'une province française où il plonge profondément ses racines s'élance pour conquérir les dimensions d'une grande entreprise nationale, au service des familles, des entreprises, des collectivités locales, en un mot, du pays.

« Car, Monsieur le président, je sais que la notion de service, sous ses aspects les plus divers, inspire votre pensée, de même qu'elle anime l'action pratique des conseils de vos caisses et de vos gérants.

« Certes, il est peu commun de rencontrer une banque dont le capital est formé, pour l'essentiel, de la solidarité des sociétaires, dont le moteur est le service et qui n'accepte la notion de profit que comme critère de gestion. Dans les différents aspects de votre entreprise, il y a de quoi troubler ces économistes classiques, pour qui l'avenir ne peut être qu'une reproduction du passé.

« Je vous sais gré, aussi, d'avoir montré que l'aspect social de votre activité bancaire ne constitue pour vous qu'une face de la réalité ; vous n'en avez pas négligé, pour autant, les contraintes de la technique qui en sont l'autre face.

« Dans le domaine de la finance, comme dans celui de la politique, que je connais sans doute mieux, il n'est pas honnête de dissocier les fins des moyens, l'idéal des forces qu'on peut mobiliser pour l'atteindre. Si l'on fait abstraction du premier élément, on tombe dans l'erreur technocratique. Lorsqu'on néglige le second, la voie est ouverte à l'irresponsabilité génératrice d'anarchie. En tenant fermement les deux bouts de la chaîne, vous donnez l'exemple de ce qu'il faut faire pour concilier l'ordre et le progrès.

« Ma sympathie vous est donc acquise, à la fois pour ce que vous avez réalisé et ce que vous projetez de faire. Vos formules sont bonnes pour plusieurs raisons. Dans l'organisation fédérative qui est la vôtre, le pouvoir émane de la base ; on y applique le principe qui veut que l'échelon supérieur assume seulement les responsabilités qu'il est impossible d'exercer à un degré moindre. Ces principes correspondent pleinement à l'idéal politique auquel je suis attaché.

« C'est une très bonne formule pour marier, en vue d'un objectif précis, la responsabilité et la liberté, valeurs sur lesquelles toute participation est fondée. Le Crédit

mutuel, la Mutualité, ne recouvrent pas toutes les formes de participation, mais elles peuvent, en beaucoup de cas, leur servir de soubassement et de support.

Une société pluraliste où, selon leur génie ou leur logique propre, pourraient coexister, dans un effort d'émulation et sous l'arbitrage de l'Etat, des systèmes animés par des philosophies diverses me paraît, comme à votre président, la meilleure société pour notre temps et pour notre pays.

Le 53^e Comptoir suisse 1972 accueille trois hôtes d'honneur

Présenter la production suisse, favoriser son commerce, permettre à l'industrie, à l'agriculture, à l'artisanat helvétiques de faire valoir leur traditionnelle qualité — tel est, et demeure, le but primordial de la Foire de Lausanne. Elle ouvrira ses portes du 9 au 24 septembre 1972 et s'apprête à exposer toute la gamme des produits du pays dans les 38 halles du Palais de Beaulieu.

Mais le Comptoir Suisse se veut aussi, dans l'intérêt de ses exposants, pour le renom international de son institution et le plaisir de ses visiteurs, un marché ouvert sur le monde : pour la première fois il accueillera cette année trois hôtes d'honneur, trois pays amis venus à Lausanne présenter leurs ressources, sous le haut patronage de leur ambassadeur respectif en Suisse.

Tout d'abord l'Inde qui, en 1954, inaugura le pavillon étranger de l'Entrée principale, s'y présente à nouveau et montrera tout à la fois les progrès accomplis par ses industries au cours de ces 18 années, la richesse d'une culture plus que millénaire, la vitalité d'un artisanat qui sait s'adapter aux temps nouveaux.

Pour la première fois, sa participation officielle étant organisée par son Département

« L'appui des pouvoirs publics ne nous fera pas défaut, mais il faut que nous compensions d'abord sur nous-mêmes. Dans cette partie, le Crédit mutuel peut jouer un rôle essentiel. Son effort pour l'équipement de nos collectivités locales est déjà considérable. Mais il lui faudra faire plus. Une place est à prendre : il est déjà la grande banque régionale de la famille et du particulier, il doit devenir, aussi, la grande banque des collectivités et de l'environnement. »

des relations extérieures, la Pologne hissera ses couleurs au pavillon de la Grande-Avenue en lequel elle mettra l'accent sur sa production agricole et artisanale, l'importante industrie polonaise de la machine de chantier et du tracteur prenant place à proximité du pavillon, sous forme d'une exposition de plein-air.

Au pavillon d'honneur du bâtiment principal, la Foire accueillera le Sénégal — ce pays d'Afrique noire au folklore si divers — dont cette première manifestation économique officielle en Suisse a rencontré l'approbation sans réserve de son président, Léopold Senghor.

Asie, Europe, Afrique... cette illustration de la géographie de nos échanges apparaît particulièrement opportune et heureuse à l'heure où de nouveaux traités se négocient entre notre pays et ses partenaires d'outre-mer.

Ainsi, du 9 au 24 septembre, la 53^e Foire de Lausanne — le Comptoir Suisse — sera, une fois de plus, l'image même de l'évolution économique du pays, et cela dans l'incomparable et chaleureuse animation qui, de toujours, le caractérise.

S. P.

Nouveau tarif des abonnements au « Messenger Raiffeisen »

Durant plusieurs années consécutives, soit de 1965 à 1969, puis de 1969 à 1971, le tarif des abonnements au « Messenger » n'a pas été modifié. L'Union prit à sa charge les augmentations successives des frais d'impression, d'expédition et de manutention. L'an dernier, nous dûmes procéder à une adaptation, à la suite de nouvelles charges qui nous furent imposées. Cinq mois à peine après cet ajustement des prix, un nouveau renchérissement de 4 % était annoncé, suivi d'un second, tout aussi important, en décembre dernier.

En examinant les comptes de 1971 de la presse de l'Union, lors de leur séance communes des 17-18 février dernier, les membres des conseils centraux durent se rendre

à l'évidence et reconnaître qu'une hausse du coût des diverses catégories d'abonnements ne pouvait plus être différée.

En ce qui concerne le « Messenger », le tarif suivant a été adopté pour 1972 :

— abonnement obligatoire : fr. 10.— (au lieu de fr. 8.50), soit une augmentation de fr. 1.50 ;

— abonnement facultatif : fr. 6.— (jusqu'ici fr. 5.—, augmentation d'un franc) ;

— abonnement privé : fr. 10.— (au lieu de fr. 8.50).

Le prix, certainement modeste encore, de l'abonnement facultatif devrait inciter les dirigeants des Caisses à faire un effort en vue

(Suite page 72)

Nouvelles des Caisses affiliées



BONFOL

L'assemblée générale de notre Caisse a eu lieu samedi 26 février à la Maison communale, la salle des Commissions s'étant avérée trop petite pour la circonstance. M. Edmond Chapuis, maire et vice-président, ouvrit la séance par des souhaits de bienvenue et de bon rétablissement au président Henri Chevrolet, absent par suite d'un fâcheux accident. L'ordre du jour, le même pour les 1148 Caisses Raiffeisen suisses, fut rondement mené. Il faut souligner que les trois rapports du comité de direction, du caissier et du conseil de surveillance, tous rédigés avec soin, précision et soumis avec éloquence à l'assemblée, firent que les sociétaires acceptèrent d'emblée toutes les propositions soumises au vote. Ils confirmèrent aussi pour une nouvelle période de quatre ans MM. Francis Hêche, président du conseil de surveillance, André Crevoiserat, vice-président, Edmond Chapuis, vice-président du comité de direction et André Sangue et Gilbert Barthe, membres du comité également.

Il convient d'énumérer quelques chiffres, preuve de l'efficacité et de la confiance que l'on témoigne à notre petite banque locale. M. Roger Moeschler, caissier, se plut à faire remarquer que ce 18^e exercice a battu tous les records des différents postes du bilan, bien que 1971 ait vu le déclin de la haute conjoncture. Plus de 433 000 francs d'argent frais ont été confiés à la Caisse, sur livrets d'épargne fr. 267 064.80 y compris fr. 67 324.70 d'intérêts nets capitalisés, accusant un total de fr. 2 535 475.45 — aux obligations 51 000 francs, accusant 255 000 francs, en comptes courants 115 000 francs. A

Jura

l'épargne il y eut pour fr. 756 492.95 de dépôts contre fr. 556 752.85 de retraits. Ces derniers chiffres illustrent d'une manière tangible les services de la Caisse. Grâce aux placements à terme à l'Union, 813 000 francs ont été accordés en prêts hypothécaires et avances cautionnées, dont 300 000 francs n'avaient pas encore été versés au 31 décembre. Les prêts hypothécaires totalisent la somme de fr. 2 199 894.25, ceux avec cautionnement ou nantissement fr. 183 526.35, les placements à terme 300 000 francs. Le bilan dépasse ainsi les trois millions de francs avec un mouvement général de fr. 5 841 032.39.

La comptabilité mise sur fiches l'année dernière a occasionné pour plus de 4000 francs de dépenses — achat d'un bureau antifeu et vol, ainsi que le matériel nécessaire. Malgré cela un bénéfice de fr. 9079.65 a été réalisé, portant la réserve à fr. 76 614.80. Les taux avantageux aussi bien pour les créanciers que pour les débiteurs (hypothèque 1^{er} rang 5 %, 2^e rang 5 ¼ % et 5 ½ % cautionnement) participent pour une bonne part à la marche ascendante de notre institution. « L'argent du village au village » pour le bien de la communauté est le principe chrétien qui anime nos Caisses Raiffeisen.

Dans l'impossibilité de pouvoir être reçu par un « restaurateur » de la place, les épouses des membres dirigeants prenant exemple de leur conjoint, se dévouèrent pour offrir avec le verre de l'amitié, de quoi satisfaire les joies du palais. Elles mirent non seulement leur temps à disposition, mais aussi leur service de table et leur talent culinaire qui firent la joie des participants. Qu'elles en soient sincèrement remerciées. Pour couronner le tout et pour la première fois, un orchestre de jeunes mélomanes, fils de sociétaires, nous charmèrent tant et si bien que c'est à regret qu'arriva trop tôt l'heure de la séparation. Aux comités, aux caissiers, à tous ceux qui contribuèrent à la réussite de cette manifestation, un chaleureux merci.

D.

CORBAN

Notre assemblée annuelle s'est tenue au local habituel, en présence de trente-trois sociétaires. Présidée avec compétence par M. Maurice Rottet, qui se plut à saluer la présence de M. Robert Schaller, président de la paroisse, et M. Jean-Pierre Bron, président de la commune bourgeoise, elle fut rondement menée. En souhaitant la bienvenue à tous, spécialement aux nouveaux membres, il releva la satisfaction des membres dirigeants de pouvoir présenter des comptes dont les postes-clés sont en nette augmentation. Ce qui revient à dire que 1971 fut une excellente année pour notre petite banque locale.

M. Rottet, président, déclare dans son rapport que l'assemblée annuelle a pour mission primordiale de rendre compte de l'activité déployée au cours de l'exercice écoulé. Or, comme il vient de l'énoncer précédemment, le résultat de l'exercice 1971 est très réjouissant puisque le roulement est de fr. 3 191 738.24 soit un million de plus qu'en 1971. Après avoir analysé l'évolution du marché de l'argent en Suisse et à l'étranger, M. Rottet adressa ses plus sincères remerciements à ses collègues du comité de direction, à ceux du conseil de surveillance, sans oublier de relever la mémoire de celui qui, pendant 47 ans fut un membre dévoué et de longues années président de ce conseil. Il s'agit de M. Joseph Schaller, membre fondateur, décédé au début de février et dont les imposantes funérailles furent un témoignage de reconnaissance. Sur la proposition du président, une minute de silence fut observée. M. Rottet termina son élogieux rapport en témoignant au nom des comités et des membres la gratitude de tous à la caissière, Mme Eliane Eicher, pour son excellent travail.

Mme Eicher s'emploie à commenter les chiffres du compte de caisse, du compte d'exploitation et

du bilan dont chaque membre a reçu un extrait imprimé en même temps que la convocation à l'assemblée de ce jour. Outre la notable augmentation du roulement précitée, il ressort du compte d'exploitation que le bénéfice net réalisé est de fr. 4960.10, versé intégralement au fonds de réserve qui atteint le montant de fr. 53 119.43, le bilan étant de fr. 1 249 553.23.

La caissière se plut à relever qu'aucun intérêt impayé ne figure dans les comptes des débiteurs au 31 décembre écoulé. Elle remercie tous les emprunteurs pour leur ponctualité. Mme Eicher poursuit son magnifique rapport par un plaidoyer en faveur de l'épargne, et en exprimant à tous sa gratitude pour la confiance témoignée au cours de l'année écoulée.

C'est enfin au tour de M. Marc Rottet, président, du conseil de surveillance de relever que si un cas de malversations opérées au détriment d'établissements bancaires concernait une Caisse Raiffeisen, le fait d'être affiliée à l'Union suisse lui a valu la chance de pouvoir bénéficier de la contribution de cet organisme central. Ainsi, aucun déposant n'a subi de perte quelconque, comme il n'a d'ailleurs nullement fallu faire appel à la responsabilité solidaire des membres. Les abus de ce genre revêtent un caractère exceptionnel. On peut ainsi rendre hommage aux caissiers pour leur probité et la confiance qu'ils suscitent. Cependant la nécessité des contrôles se justifie toujours. Ils sont du reste exigés par la loi et les statuts.

Afin de répondre à ces exigences, dit M. Rottet, le conseil de surveillance s'est acquitté consciencieusement de sa tâche et eut toujours la satisfaction de trouver une caisse en corrélation avec les écritures passées dans les livres.

Après quelques commentaires, il proposa à l'assemblée de voter les résolutions d'usage, à savoir : adopter les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1971, verser un intérêt brut de 5 % aux parts sociales, donner décharge aux organes responsables.

C'est unanimement que l'assemblée vota ces propositions.

Au chapitre des élections, MM. Jean Fleury, secrétaire, Oscar Eicher, membre du comité de direction, ainsi que M. Jean Bron, secrétaire du conseil de surveillance, furent, à l'unanimité, confirmés dans leurs fonctions.

Dans les divers, répondant à une question posée par M. Désiré Schaller, garde-chef forestier préposé à la caisse de compensation, Mme Eicher déclare que des dépôts sur carnets d'épargne ou autres peuvent en tout temps être effectués par le compte de chèques postaux. Les livrets ou autres titres seront simplement présentés ultérieurement à la Caisse pour la mise à jour.

Après le paiement des intérêts des parts sociales, M. Rottet invita chacun à se retrouver au restaurant pour le verre de l'amitié, en formant le vœu que l'exercice 1972 connaisse le même essor que celui que nous venons d'analyser pour se couronner par la célébration, en 1975, du 50^e anniversaire de la fondation de notre petite banque locale.

J. F.

CRÉMINES

Quinzième assemblée générale

Les organes responsables avaient choisi le restaurant de la Croix-Blanche pour se réunir et délibérer. Une septantaine de sociétaires écoutaient avec intérêt les différents rapports et exposés.

L'assemblée était présidée par M. Siegfried Roos, président du comité de direction. Dans son rapport, il parla du travail des organes responsables de la Caisse. Il retraça l'année 1971 tant au point de vue financier qu'économique. L'assemblée jurassienne des Caisses de crédit mutuel à Crémènes, le 8 mai 1971, fut une belle réussite. M. Roos adressa une cordiale bienvenue aux trois nouveaux sociétaires, puis il invita l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de notre regrettée

Bâches de Jeep et de Landrover

toutes exécutions, prix très avantageux.

Bâches pour voitures et bâches de protection avec légers défauts de teintes, à prix réduits, parce que livrées sans intermédiaires.

Bieri Blachen AG
6022 Grosswangen. Tél. (045) 3 54 40.

Abonnements Messenger (suite)

d'assurer une plus large diffusion de notre publication mensuelle. Quant à l'abonnement obligatoire de fr. 10.— pour une collection annuelle de plus de 200 pages, il reste dans des limites très raisonnables.

A l'avenir encore, nous nous efforcerons d'améliorer constamment la présentation du journal, d'offrir à nos lecteurs toute une gamme d'articles et d'études qui contribueront au perfectionnement de l'administration interne des Caisses et compléteront les connaissances générales des gérants et des dirigeants.

Nous sommes convaincu que dirigeants et caissiers feront preuve de toute la compréhension utile pour une décision qui n'a pas été prise de gaieté de cœur.

- pp -

sociétaire décédée, Mme Marguerite Allemann. Il appartenait au caissier, M. Arthur Klötzli, de commenter les comptes 1971 qui se présentent comme suit : le bilan s'élève à fr. 3 101 617.77, 2 536 961 fr. 07 sont déposés sur 524 carnets d'épargne, 226 000 francs sur obligations et fr. 9980.45 sur comptes courants créanciers. Du côté actif, le portefeuille hypothécaire se monte à fr. 1 912 694.10, les prêts aux communes et corporations de droit public à fr. 536 715.20. Le roulement a atteint un nouveau record de fr. 7 683 844.52 en 3056 opérations. Le caissier parla également du rôle important de l'épargne dans différents domaines. Il se plut à relever la belle entente entre les membres responsables de la Caisse. Il expliqua également les taux très favorables tant du côté créancier que débiteur.

M. Paul Gossin, président du conseil de surveillance, rappela que les contrôles de caisse, l'octroi de prêts et l'examen du rapport de revision de l'Union suisse à Saint-Gall, permettent de porter un jugement très favorable sur la situation financière et la gérance de notre institution. Par un vote unanime, les comptes ont été acceptés avec remerciements au dévoué caissier et à son épouse. Avant de clore cette assemblée, l'on procéda au paiement de l'intérêt des parts sociales.

Le président, M. S. Roos, se fit un plaisir d'inviter les membres présents à un excellent repas, très bien servi par la famille Guttly et offert par la Caisse.

A. K.

LES GENEVEZ

Notre Caisse a tenu son assemblée générale le 12 février à l'hôtel du Soleil, en présence d'une cinquantaine de membres. M. Robert Voirol, président du comité de direction, a dirigé les débats avec la maîtrise qui lui est connue. Après avoir rappelé la mémoire de deux membres décédés, notamment celle de M. Raymond Voirol, ancien président du comité de direction, il a présenté un rapport très complet sur la situation économique au cours de 1971. Le caissier a ensuite commenté les comptes de ce 38^e exercice. A part le mouvement général, tous les postes indiquent des montants supérieurs à ceux de 1970. Le bilan passe à 2,4 millions de francs, subissant une augmentation de 15 %. Grâce à un excédent de dépôts sur les sorties de 259 000 francs, la caisse d'épargne, avec 548 livrets, atteint 1,887 million. Les obligations, augmentées de 50 000 francs, se montent à 401 000 francs. L'apport de cet argent a permis de parfaire les avoirs à l'Union, qui s'élèvent maintenant à 586 000 francs, et de remédier ainsi à une situation précaire du point de vue de la liquidité, dont la Caisse souffrait depuis quelques années. Les prêts hypothécaires ont atteint le montant de 1,656 million et les avances aux corporations de droit public 150 000 francs. Le roulement, qui a nécessité 1527 opérations, dépasse de peu les 3 millions. Le bénéfice de 1971 s'élève à 6000 francs, ce qui porte le fonds de réserve à 107 204 francs. La Caisse de crédit mutuel des Genevez est donc en progrès constant et, sans grand bruit, continue à rendre de réels services à la population qu'elle gratifie de taux, tant créanciers que débiteurs, très favorables.

Après que M. Edmond Rebetez ait présenté le rapport du conseil de surveillance, les comptes ont été approuvés à l'unanimité. MM. Raymond Strambini et Roland Humair ont été réélus membres du comité de direction, tandis que M. André Froidevaux était confirmé dans sa charge de caissier pour quatre ans.

L'assemblée a été suivie d'une collation qui a permis d'agréables échanges de vues avant que la plupart des participants ne se lancent dans des parties de cartes animées.

fx

MIÉCOURT

Vendredi 3 mars 1972, la Caisse de crédit mutuel de notre village tenait sa 26^e assemblée annuelle à la salle de l'Hôtel de la Cigogne.

Après les souhaits de bienvenue du président, M. Henri Boéchat, il est fait lecture du procès-

verbal de la dernière assemblée par M. Robert Bonvallat. Cette lecture a fait revivre à tous les sociétaires la belle manifestation de la célébration du 25^e anniversaire de la fondation de notre institution.

Le caissier, M. A. Petignat, donna lecture des comptes qui bouclent avec un bénéfice réjouissant malgré les frais extraordinaires de l'exercice. En effet le bénéfice de 8300 francs s'ajoutant à la réserve, la porte à 89 000 francs, ce qui est une grande sécurité pour tous nos clients.

Après le rapport du conseil de surveillance, l'assemblée adopte les comptes.

Deux membres du comité soit MM. Choulart Camille et Marcel Rérat sont confirmés pour une nouvelle période.

L'assemblée se termina autour du verre de l'amitié offert à chaque participant.

A. P.

ORVIN

L'ordre du jour de notre 34^e assemblée fut distribué dans tous les ménages de la localité. C'est une propagande peu coûteuse. Les résultats se concrétisent principalement dans les dépôts.

Or donc, le 26 février, quelque 50 membres se rencontraient à la halle pour les délibérations annuelles. Une manifestation sportive ce soir-là et quelques absences excusées ne justifient pas les nombreuses abstentions. La qualité suppléera à la quantité, et les absents eurent tort. Pour la première fois, la presse avait été invitée et dans ses salutations d'ouverture le président en fit mention.

Dans son rapport présidentiel, M. Paul Villard exprima sa satisfaction à l'égard des membres, et des comités en particulier pour le soutien rencontré. Les résultats ne pouvaient qu'être satisfaisants. Abordant la politique générale il releva bien à propos, le travail des apôtres de la paix politique, confessionnelle et monétaire. Nous pourrions saluer des jours heureux quand l'homme ne sera plus un loup pour l'homme, quand chacun se conformera aux lois et ordonnances et que les contestataires de toutes couleurs n'auront plus de raison d'être.

Le caissier, M. J.-A. Mottet, commente les comptes qui, une fois de plus, présentent un bénéfice de fr. 16 212.60 portant les réserves à fr. 179 732.16. Il relève les augmentations des différents chapitres : 180 000 francs à l'épargne, qui boucle par fr. 2 308 607.10, fr. 30 000.— aux obligations, portées à fr. 411 700.—, fr. 1200.— enfin au capital social, ainsi élargi à fr. 25 500.—, pour 129 membres. Tous les dépôts, y compris les comptes courants, représentent un capital de fr. 3 004 678.80 placé en hypothèques de premier rang (2 553 952 francs), en hypothèques de second rang et avances cautionnées, etc. (fr. 374 361.40) et fr. 265 956.51 sous forme de crédits en comptes courants.

Le caissier cite encore fr. 163 934.30 d'intérêts débiteurs et fr. 142 175.40 d'intérêts créanciers, y compris les arrérages. Relevons encore que la Caisse paie fr. 4235.30 d'impôts (+ Déf. nat. fr. 2022.—) et que l'impôt anticipé à verser s'élève à fr. 39 804.60. Nous arrivons à la somme du bilan de fr. 3 237 579.86.

Dans ses commentaires, le caissier rappela la campagne organisée au collège en prévision des jeux de Munich. Lors d'une séance publique, six enfants obtinrent un livret d'épargne, et la centrale de Saint-Gall devait encore désigner deux lauréats (René Léchet et Vivien Ouevray), qui reçurent fr. 100.— chacun. Notre Caisse consacre des sommes importantes à l'encouragement à l'épargne, qui malgré tout, demeure un facteur primaire de notre économie nationale. L'épargnant peut affronter les difficultés financières sans avoir recours à des tiers ou à l'Etat. En rappelant que le 7 février 1971 les dames avaient obtenu des droits égaux à ceux des hommes, le caissier invita nos « égales » à se joindre nombreuses à notre coopérative. L'appel fut fructueux et nous saluons les quelques dames qui ont présenté leur adhésion.

M. Emmanuel Aufranc, président du conseil de surveillance, fit un exposé des constatations faites par l'organe de contrôle au cours de plusieurs

séances de vérification. Le rapport des réviseurs de Saint-Gall étant des plus satisfaisants, il pria l'assemblée d'adopter les comptes annuels et le bilan, non sans avoir, préalablement, fait une proposition relative au paiement de l'intérêt des parts sociales. Les propositions du conseil de surveillance furent adoptées à l'unanimité.

Une petite collation mit le point final à cette agréable assemblée qui devait également élire M. Georges Devaux, membre du comité, en remplacement de M. Eric Léchet, démissionnaire.

JAM

SAINT-URSANNE

Le 5 mars 1972 a eu lieu l'assemblée générale annuelle à la halle de gymnastique. Forte de 140 sociétaires environ, cette réunion fut très intéressante. M. Joseph Thiévent, président, ouvrit la séance par les salutations d'usage. Il se plut à souhaiter une bienvenue spéciale aux nouveaux sociétaires. Avec une certaine émotion, il rappela la mémoire de tous les chers membres disparus depuis la dernière assemblée et il évoqua spécialement le souvenir de M. Xavier Marchand, membre fondateur et président dévoué pendant 35 ans.

Dans un rapport très fouillé, M. Joseph Thiévent analysa la situation et les problèmes pressants de l'économie suisse et locale. Tout en faisant remarquer l'extraordinaire développement de notre banque locale, le président remercia tous les membres et collaborateurs qui ont contribué à cette marche ascendante de notre institution d'épargne et de crédit.

Mlle Paulette Lapaire, caissière, commenta les différents postes du compte de 1971. Le bilan est en augmentation de près de 500 000 francs sur celui de l'exercice précédent et totalise 7 008 000 francs. Le mouvement général, supérieur à 12 millions, a nécessité plus de 5300 opérations. Le passif du bilan se compose principalement des capitaux placés en épargne, soit 4 500 000 francs, du montant des obligations, 1 590 000 francs et du capital social, 56 200 francs. Le bénéfice de l'exercice, 13 186 francs, a été versé à la réserve qui totalise 226 000 francs. La caissière fit constater l'importance de notre Caisse de crédit mutuel et combien ses services sont appréciés à Saint-Ursanne et dans le Clos-du-Doubs. Les progrès enregistrés sont encore une fois tout à l'honneur de notre population.

Au nom du conseil de surveillance, M. Erwin Kummer présenta son rapport sur l'exercice écoulé et les contrôles effectués. Il se plut à relever la parfaite gestion de la Caisse. Les comptes de l'exercice 1971 sont acceptés avec remerciements aux organes responsables.

Au tractandum des élections statutaires, les titulaires sont réélus pour une nouvelle période de quatre ans. Ce sont : MM. Fernand Cerf, Eugène Girardin, Ernest Jeannerat et Erwin Kummer. Félicitations à ces membres dévoués !

La partie officielle de cette assemblée prit fin par le paiement de l'intérêt des parts sociales.

Puis c'est à l'Hôtel du Bœuf que tous les participants se retrouvèrent pour déguster ensemble une excellente collation. Avec le verre de l'amitié cette assemblée se termina dans l'ambiance la plus cordiale.

VACANCES - REPOS - GRAND AIR

Vue panoramique sur les Alpes
Sports d'hiver et d'été
Nombreuses promenades à pied
Ambiance familiale - Chambres
tout confort - Cuisine par chef

VILLA NOTRE DAME

3962 Montana (VS). Tél. (027) 7 34 17
Ouvert toute l'année - Alt. 1500 m.

Samedi soir 4 mars s'est tenue à la Maison des Œuvres la 28^e assemblée générale de notre Caisse qui a réuni une trentaine de sociétaires, soit la presque totalité des membres.

Dans son rapport présidentiel, M. Fernand Schaad se plut à souligner la bonne marche de la Caisse locale qui boucle avec un bénéfice substantiel pour une communauté villageoise de quelque deux cents habitants seulement. Il donna lecture d'une lettre élogieuse que le siège central a fait parvenir aux organes de direction et de surveillance. Après un bref tour d'horizon sur la situation monétaire actuelle, le président adressa de vifs remerciements à ses collaborateurs des comités et un hommage de gratitude particulier au dévoué caissier, M. Michel Franz. C'est à ce dernier qu'il appartenait de commenter l'exercice et les comptes annuels qui bouclent par un bénéfice de fr. 2834.50, qui porte la réserve totale à 23 736 francs. Quant au bilan, il boucle avec le beau chiffre de fr. 648 887.50. Il serait souhaitable que les prêts aux communes et corporations de droit public ainsi qu'aux propriétaires fonciers soient quelque peu augmentés, ceci afin d'améliorer encore le bénéfice de la Caisse locale dont une partie importante de l'actif est déposée à terme ou à vue à la Caisse centrale de Saint-Gall. Un accroissement des opérations bancaires sur le plan local permettrait également la pleine réalisation du vieil adage cher aux promoteurs des Caisse Raiffeisen « L'argent du village au village ».

Il appartenait à M. le curé Montavon, président du conseil de surveillance, de remercier les organes dirigeants et de proposer à l'assemblée l'acceptation des comptes et le versement de l'intérêt habituel aux parts sociales. Au préalable, M. le curé Montavon souligna l'importance des contrôles réguliers des organes de surveillance qui, chaque fois chez nous, corroborent ceux de l'Office de révision de la centrale de Saint-Gall. Il releva également la bonne tenue des livres comptables et des comptes et remercia vivement le dévoué caissier.

L'assemblée procéda ensuite à la réélection de plusieurs responsables. Trois fondateurs, membres dévoués des organes dirigeants, avaient fait part de leurs démissions après 28 années de dévouement. Il s'agit de MM. Henri Queloz, secrétaire, et Paul Fierobe, membre du comité de direction, ainsi que Gilbert Paupe, secrétaire du conseil de surveillance, tous trois en fonction depuis la fondation de la Caisse en 1944. Ces trois vaillants pionniers furent vivement remerciés par les présidents des deux conseils. Ils furent remplacés par MM. Germain Folletête, Paul Houlmann et Maurice Paupe.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, tous les participants se rendirent à l'Hôtel du Cerf où leur fut servie une copieuse collation.

Un ami

UNDERVELIER

L'assemblée générale s'est tenue le vendredi 3 mars, dans la grande salle de la Croix-Blanche, sous la présidence de M. Germain Allimann, en présence de 49 sociétaires. Le président ouvre cette 30^e assemblée en souhaitant la bienvenue aux membres qui ont répondu à la convocation du comité. Ses souhaits s'adressent spécialement à M. le curé Friche et aux représentants des trois corporations. Il évoque également le souvenir des membres et amis disparus au cours du dernier exercice.

Dans son rapport présidentiel, M. Allimann mit en relief la marche ascendante de notre Caisse. Il évoqua ensuite les faits marquants dans le secteur monétaire en 1971, qui laissera le souvenir d'une période de tension internationale ! Réévaluation de notre franc, au mois de mai, et les conséquences désastreuses de l'afflux des dollars. Chez nous, les conditions sur le marché de l'argent et des capitaux dépendent largement des événements internationaux. De ce fait les placements à court terme ne suscitent plus aucun attrait. Il est donc compréhensible que cette subite liquidité du marché ait

entraîné une régression sensible des taux créanciers. Aussi les organes de notre Caisse se sont vus dans l'obligation d'adapter les taux à la situation actuelle. Le président donne connaissance des nouveaux taux créanciers pour l'année 1972. Il conclut son rapport en adressant un merci chaleureux à tous les sociétaires, aux membres des deux comités, spécialement au caissier et à son épouse pour leur bonne gestion et leur amabilité envers la clientèle.

Le gérant, M. Louis Lovy, commenta clairement les chiffres du compte de caisse, du compte d'exploitation et du bilan dont chaque membre a reçu un extrait. Pour ce 30^e exercice, notre Caisse a battu tous les records. Le chiffre d'affaires a été supérieur à 3 millions de francs et le fonds de réserve figure au bilan par 54 900 francs. L'épargne a augmenté de 130 000 francs. Le caissier adresse ses remerciements aux débiteurs pour leur bonne discipline de paiement, les intérêts dus sur un capital de plus d'un million de francs ayant été intégralement et ponctuellement versés. Il termine son rapport en exprimant sa gratitude aux sociétaires pour la confiance toujours témoignée à son égard.

M. Joseph Erard, président du conseil de surveillance présente son rapport. Il remercie ses collaborateurs, les membres du comité de direction, le caissier et son épouse. Se basant sur les contrôles effectués et les constatations de l'Office de révision, il fait voter les propositions habituelles qui sont acceptées par l'assemblée.

Dans les « Divers », le président se fait un plaisir de remettre, au nom de l'Union suisse, le cadeau traditionnel au secrétaire, M. Joseph Gogniat, membre du comité depuis 25 ans, ainsi que, au nom des sociétaires, une magnifique channe, accompagnée d'un message exprimant les félicitations et la reconnaissance des coopérateurs d'Undervelier. Au chapitre des élections, sont confirmés par acclamation dans leurs fonctions : MM. Bruno Meier, vice-président, et René Droz, membre du comité, ainsi que MM. Joseph Erard, président, Charles Allimann, secrétaire, et Norbert Meier, membre du conseil de surveillance. Par acclamation également, M. Louis Lovy, caissier, est réélu pour une nouvelle période de quatre ans.

Aucune proposition individuelle n'étant formulée, le caissier procède à la distribution de l'intérêt des parts sociales. Puis, le président lève la séance et invite les sociétaires à une savoureuse collation servie par la famille Boillat. La soirée s'est terminée dans une excellente ambiance.

J. G.

VILLERET

La 29^e assemblée générale a eu lieu à la salle communale. Présidée par M. M. Baumgartner, elle s'est déroulée selon le rythme habituel de l'ordre du jour statutaire.

On relève, au passage, que la Caisse compte 73 coopérateurs et qu'elle a eu une fort belle activité durant le dernier exercice. Le caissier, M. W. Gerber-Stucki a, en effet, procédé à 1169 opérations de caisse pour un roulement de 2 473 664 fr. 85.

On aurait tort de prétendre que l'épargne se meurt puisque les dépôts ont augmenté de plus de fr. 83 000.— portant le total à plus de fr. 1 238 000.— et que le portefeuille des obligations s'élève à fr. 332 000.— en augmentation de fr. 25 000.—.

Le bilan se monte à fr. 1 699 500.— et les réserves à fr. 80 383.—.

Il appartenait à M. Jules Oppliger, président du conseil de surveillance, de faire adopter les comptes annuels, ce qui fut fait le plus simplement du monde après que les sociétaires eussent entendu un rapport circonstancié sur la marche de la Caisse pendant l'exercice 1971.

Cette année, il n'y avait pas d'élections, mais M. Robert Gerber méritait d'être félicité puisqu'il compte 25 ans d'activité au sein du comité de direction, ce qui fut fait et appuyé par de chaleureux applaudissements.

Après l'assemblée, M. J.-P. Girod parla d'un voyage qu'il a fait à l'extrême nord de l'Europe et dans la région du Spitzberg. Un film de fort belle venue illustra son exposé et l'assemblée se termina à la Maison du Peuple où une collation fut servie et qu'apprécièrent tous les participants.

M. B.



Fribourg

ORSONNENS

Notre Caisse a tenu son assemblée générale le dimanche 27 février, sous la présidence de M. Louis Berset. Outre les salutations d'usage aux nombreux participants, le président eut le plaisir de saluer M. Willi Blanc, président de la Fédération de Fribourg romand et membre du conseil d'administration de l'Union suisse.

Après un tour d'horizon sur la situation économique générale et sur la réévaluation du franc, le président fit ressortir la marche ascendante de notre institution. Il eut le plaisir de souhaiter une cordiale bienvenue aux 15 nouveaux membres. La Caisse compte 123 sociétaires. En 1971, nous avons eu à déplorer le décès de deux coopérateurs, Mme Jeanne Chassot et M. Marcel Defferrard. Ce dernier était membre du comité de direction depuis 1935. Les comités durent à plusieurs reprises adapter les taux tant créanciers que débiteurs.

Le caissier, M. Georges Berset, fit ressortir les principaux chiffres de l'exercice qui a été caractérisé par une grande activité et par l'octroi de nombreux prêts. Le roulement a été de 4 398 005 francs, tandis que le bilan atteint la somme de 2 269 487 francs. Le total des fonds confiés à la Caisse est de 2 109 045 francs en augmentation de 14 % environ. Le bénéfice a été de fr. 7271.35, ce qui porte les réserves à fr. 97 699.65.

M. Philippe Phyllot, président du conseil de surveillance, releva la bonne gestion du comité de direction, la parfaite tenue de la comptabilité, et les services rendus par la Caisse. Sur sa proposition les comptes et le bilan au 31 décembre 1971 sont approuvés.

Plusieurs membres des comités furent confirmés dans leurs fonctions. Ce sont MM. Léon Chassot, au comité de direction, Noël Oscar et Berset Sylvain, au conseil de surveillance. M. Louis Berset, ayant exprimé le désir d'être déchargé du fardeau présidentiel, tout en restant membre du comité, M. Gilbert Chammartin, déjà membre de cet organe, est nommé président. En remplacement de M. Marcel Defferrard, décédé, M. Régis Defferrard est élu membre du comité de direction.

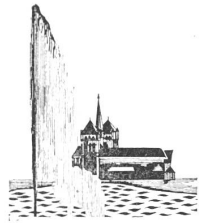
M. Gilbert Chammartin remercia l'assemblée de ce témoignage de confiance : « Il y a des responsabilités, dit-il, mais je sais que je peux compter sur des collaborateurs dévoués et sur un caissier expérimenté. » Il rendit un vibrant hommage à tous ses prédécesseurs, en particulier à ceux du début, dont la tâche n'a pas été facile. Parlant de la crise économique des années 1930-1935, il ajouta : « A l'époque j'étais écolier et le maître nous recommandait toujours l'épargne, mais pour épargner c'était la matière première qui manquait, c'est-à-dire l'argent. »

M. Willi Blanc apporta le salut de la Fédération cantonale. Il constata le développement de notre Caisse et dit que la population était saine puisque elle épargnait. Il parla de l'époque difficile où furent fondées les premières Caisse. Aujourd'hui encore, les Caisse de crédit mutuel rendent de très grands services. Elles sont une œuvre vitale pour le pays. Il y en a 60 dans la partie romande de notre canton et 1150 en Suisse. Chaque Caisse est soumise à la révision professionnelle de l'Office de révision.

M. le curé Stöckli eut plaisir à voir le dévouement et la compétence des organes dirigeants. C'est un encouragement à aller de l'avant, un exemple à suivre.

Le président exprima tous ses remerciements aux personnalités et aux membres présents. L'assemblée fut close par le paiement de l'intérêt de la part sociale, tandis que les participants trinquaient le verre de l'amitié.

G. B.



VERSOIX

Le fait que pas moins de quatre groupements versoisiens tenaient séance le 3 mars avait fait craindre aux responsables de notre Caisse que leur 30^e assemblée générale ne groupe que bien peu de monde. Tel ne fut pas le cas, bien au contraire, jamais encore hormis à l'occasion du 25^e anniversaire, l'assemblée ne fut si nombreuse.

Ce qui frappe le plus, lors d'une telle séance de mutualistes, c'est bien la diversité des participants ; on y rencontre aussi bien le simple ouvrier, que l'agriculteur, l'employé, l'artisan, le commerçant, l'architecte, l'entrepreneur, le régisseur, que le chef de la police genevoise. Et, par surcroît, dans un village en passe de devenir cité, qui éclate de toutes parts sur le plan démographique, cela sent si bon ce Versoix d'il y a trente ans ! On s'interpelle, on échange les propos les plus divers toujours en exprimant le regret de ne pas se rencontrer plus souvent dans une telle ambiance d'amitié. La joie

Note de la rédaction

En dépit de la demande publiée, comme chaque année, dans l'un des premiers numéros de 1972 du « Messenger », nous recevons continuellement des comptes rendus d'assemblées générales absolument inutilisables pour l'imprimerie : coupures de journaux en caractères trop fins et aux lignes trop serrées, manuscrits quasiment illisibles, pages tapées à la machine sans intervalle.

Nous ne disposons — hélas — ni du temps ni du personnel permettant de les transcrire immédiatement. Aussi, en disciple de Frédéric-Guillaume Raiffeisen, nous voyons-nous dans l'obligation de recourir sinon au système D du moins à l'auto-défense.

Désormais :

— seuls seront destinés aux plus prochains numéros du journal, les comptes rendus auxquels nous pourrions apporter les corrections ou les suppressions que nous jugeons utiles sans devoir pour autant les recopier ;

— les manuscrits insuffisants seront mis en réserve et « traités » lorsque le temps nous permettra d'en assurer une transcription convenable.

Nous regrettons de devoir prendre des mesures qui ne correspondent pas à notre naturel d'enfant du pays du soleil. Mais, qui ne peut... ne peut et quand il y a trop d'un côté et pas assez de l'autre (temps, personnel...) le bilan ne « joue » pas.

- pp -

est visible même chez les derniers arrivants, heureux de trouver un tel accueil.

Après les traditionnels souhaits de bienvenue, le président évoqua la mémoire de deux membres, hélas disparus en cours d'année, deux sociétaires fidèles et dévoués, totalement empreints de cet esprit raiffeiseniste qui peut se résumer en ces deux mots : aimer et servir son prochain. En mémoire de M. Joseph Diétrich, ancien membre du comité et de M. Emile Bölsterli, encore bien jeune ancien maire de Versoix, l'assistance, émue, se recueillit un instant.

Après la présentation, par M. Georges Katzarkoff, du procès-verbal qui fit revivre avec la précision dont il a le secret, la précédente assemblée générale, on entendit les rapports du plus haut intérêt de M. Marcel Lacroix, président du comité de direction, de M. Edouard Golay, caissier et de M. André Dutoit, président du conseil de surveillance. Ce dernier proposa, en conclusion, l'adoption des comptes 1971, ce qui fut fait à l'unanimité. Ceux-ci se soldent par un bénéfice de l'ordre de 15 000 francs qui est allé grossir le fonds de réserve exigé par la loi.

Des conclusions des différents rapports, il ressort que notre Caisse, avec ses 143 sociétaires, se porte on ne peut mieux. Elle jouit de la plus totale confiance et le rôle qu'elle joue peut et mérite d'être accru encore. Il est vrai qu'elle est gérée avec autant de compétence que de dévouement par M. Edouard Golay et Mme Edith Deleiderrier qui recueillirent force compliments et remerciements combien mérités.

Par acclamation, MM. Estier, Katzarkoff, Lacroix et Leyvraz virent leurs mandats respectifs renouvelés pour une nouvelle période, puis la partie administrative s'acheva par la distribution de l'intérêt des parts sociales par les soins des scrutateurs désignés, MM. Charles Wicht et Claude Lehmann.

La partie récréative, toujours si appréciée, avait été une nouvelle fois prise en charge par M. Charles Salquin, membre fidèle de la Caisse et éminent expert en pierres précieuses, qui s'était assuré un superbe film auprès de la Maison Gübelin, intitulé : Le jade, une pierre peu connue. Il fut donné à une assemblée vivement intéressée d'assister à l'extraction, quelque part en Chine, de cette pierre selon des méthodes qui nous reportent quelques siècles en arrière, puis de voir à l'œuvre des artistes dont le talent n'a d'égal que la patience. M. Salquin avait même organisé une exposition comportant de nombreuses et admirables pièces façonnées dans le jade qui firent, évidemment, pas mal d'envieux.

Pour diverses raisons, indisponibilité ou santé, le conseil administratif s'était trouvé dans l'obligation de faire excuser son absence ; par contre, en fin de séance, M. le député Lucien Piccot, engagé dans une autre commune, vint saluer ses amis et collègues raiffeisenistes.

M. L.



COUVET

Notre Caisse a tenu son assemblée générale annuelle vendredi 25 février 1972, à 20 heures, à l'Hôtel de l'Aigle, pour prendre connaissance des comptes du 28^e exercice. Environ 70 membres avaient répondu à l'invitation des comités, ce qui représente le 50 % de l'effectif de la Caisse ; il faut reconnaître que les mois de janvier et de février sont très chargés en assemblées de toutes sortes, ce qui explique le nombre élevé d'excusés.

Après lecture du procès-verbal, qui ne donne lieu à aucune remarque, il est donné connaissance des rapports du comité de direction, du conseil de surveillance et du caissier. Il appert des chiffres

énoncés que la Caisse locale poursuit sa marche ascendante, que les affaires ont été bonnes et que son développement s'est continué.

Pour l'exercice 1971, le mouvement d'affaires s'est élevé à fr. 3 613 111.77 en 2713 opérations. L'épargne fait toujours l'objet d'un soin attentif. Nous comptons sur l'aide de tous nos sociétaires pour nous appuyer dans nos campagnes de propagande. La propagande personnelle est encore la meilleure. Les dépôts confiés sous cette forme sont de fr. 1 787 992.50.

Le bilan est en constante progression et atteint la somme de fr. 2 268 153.70.

Les prêts hypothécaires sont de fr. 1 831 900.— et les autres prêts de fr. 210 900.—.

A la suite de quatre admissions et de trois démissions (pour cause de départ de la localité ou décès), le nombre des membres passe à 143.

Il est décidé de payer un intérêt brut de 5 % aux parts sociales. Après paiement de cet intérêt, le bénéfice net du 28^e exercice est de fr. 15 842.65. Conformément aux dispositions statutaires, cet excédent d'exploitation a été versé intégralement à la réserve qui s'élève à fr. 140 138.60 à fin décembre 1971.

Un membre du conseil de surveillance venait à réélection cette année, il s'agissait de M. Fernand Perret, de même que notre caissier « d'origine » qui a été également réélu pour une période de quatre ans. Ces deux personnes ont été confirmées dans leur fonction à l'unanimité et avec les félicitations de toute l'assemblée.

Il est rappelé dans les divers que la Caisse a toujours besoin de nouveaux fonds pour faire face aux demandes qui lui sont présentées. Un appel est adressé à chacun pour d'éventuels apports qui rendraient grandement service.

Après la partie officielle, il est maintenant de tradition que la Caisse offre un souper-choucroute. Les restaurateurs avaient bien fait les choses. Chacun a pu se régaler et l'ambiance « d'après séance » était fort agréable.

En fin de soirée, notre membre, M. Hermann Codoni, grand voyageur, a eu l'obligeance de nous projeter plusieurs films sur ses récents voyages en Amérique, qui ont enchanté chacun.

M. C.

FONTAINES

Les 35 ans de la Caisse de crédit mutuel

Fondée en 1937, notre Caisse de crédit mutuel a tenu à fêter cet anniversaire au cours de son assemblée générale annuelle.

La partie administrative, présidée par M. Francis Besançon, fut consacrée essentiellement à l'examen des trois rapports statutaires sur l'exercice 1971. Celui du comité de direction, présenté par le président, traite surtout des questions monétaires, de l'économie suisse, de la situation de l'agriculture en 1971 et ne manque pas de relever le développement constant de notre petite banque et son utilité grandissante au sein de la communauté villageoise.

Il appartient ensuite au caissier, M. Edouard Egli, de commenter les comptes et les résultats de l'exercice qui vient de se terminer. L'effectif des membres s'accroît régulièrement ; il est à ce jour de 68. Tous les postes du bilan sont en progression. Le mouvement général a atteint 3 347 855 fr. 05 et la somme du bilan s'élève à 2 220 278 fr. 55, laissant un bénéfice net de fr. 9041.40. Ce boni a été entièrement versé aux réserves qui se montent ainsi à fr. 54 964.27.

Les dépôts d'épargne totalisent fr. 1 097 167.— sur 381 livrets et les placements en obligations fr. 812 000.—. Les prêts à terme aux particuliers s'élèvent à fr. 1 112 500.— dont le 98 % est garanti par des hypothèques. Les autres prêts se montent à fr. 900 000.—, dont fr. 250 000.— à la commune et fr. 650 000.— à l'Union. Quant aux crédits en comptes courants, ils atteignent 122 000 fr. Fidèle aux principes de Raiffeisen, la Caisse s'applique à réduire les frais généraux au strict minimum. Ainsi, cette année, ils ont encore baissé et ne représentent que le 0,28 % de la somme du bilan.

Le caissier se plut également à évoquer les conditions difficiles dans lesquelles naquit la Caisse, il y a 35 ans, et rendit un hommage mérité aux 15 membres fondateurs, tandis que l'assistance applaudissait les cinq survivants, soit : MM. Jules Gaffner, Paul-Robert Juvet, Robert Burkhardt, Georges-Maurice Challandes et Edouard Eggli.

Le président du conseil de surveillance, M. Claude Haussener, après avoir défini la mission de l'organe de contrôle, secondé par l'Office de révision à Saint-Gall, tint à affirmer que le 35^e exercice pouvait être classé dans les bonnes années et exprime ses remerciements à ses collègues des comités et au caissier. Il eut une pensée de reconnaissance à l'adresse des membres fondateurs et tout spécialement pour M. Robert Besancet, décédé l'année dernière et qui fut, 30 ans durant, président du conseil de surveillance, puis du comité de direction. Enfin, se basant sur le résultat des contrôles et les constatations de l'Office de révision, il proposa à l'assemblée de donner décharge aux responsables pour leur gestion et d'accepter les comptes.

Mis en discussion, les trois rapports, leurs conclusions et les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Nominations statutaires. — Plusieurs membres des comités étaient soumis à réélection et deux d'entre eux renonçaient à se représenter. M. Jules Gaffner est réélu au comité de direction et Mme Marguerite Winkelmann y remplacera M. André Steudler. Au conseil de surveillance, M. Claude Haussener est réélu et l'assemblée désigne M. Michel Chailly pour remplacer M. Gabriel Ruedin.

Ce 35^e anniversaire de la fondation de l'institution méritait d'être marqué d'une façon tangible et dans la joie. Aussi, sitôt la séance levée, un repas réunit encore les membres présents, repas animé par les productions gaies et les bonnes histoires de M. Norbert Brodard, tandis que M. Paul Steudler charmait les oreilles par ses morceaux d'accordéon ou entraînait jeunes et vieux à la danse.



ECHALLENS

Reflets de la 58^e assemblée générale

Salut Antoine... Adieu Lucien. Ça va ? Oui, et toi ? Oh oui, très bien. Et tes cheveux ??? Quand

Vaud

J.A. 1000 Lausanne 1

même, ce n'est pas parce que hier soir, on a été bien « soigné » qu'il faut croire qu'on ne sait pas se tenir.

Il y avait bien du monde, hein, surtout du fait que les nouveaux sociétaires assistent régulièrement à l'assemblée, sans compter que les dames usent avec raison de leur droit de présence. Et puis, ça a « bardé ». Il faut dire que le président Paul Nicod mène bien son affaire, tout comme Marcel Grognez du conseil de surveillance quand il s'agit de faire approuver les comptes. J'oubliais... le secrétaire Ernest Favre a une bonne plume ; c'est comme qui dirait « torché » quand il nous lit son rapport de l'année précédente. Le caissier, lui, on sait presque ce qu'il veut nous dire, mais il fait son « boulot » quoi... il nous a fait rire avec son histoire de chien et de caravane, mais au fait, c'est bien ça quand on réfléchit un peu. Ça ne peut pas toujours aller comme sur des roulettes, il faut que ça grince un peu quelque part pour stimuler, n'est-ce pas vrai ?

Et puis, c'était sympathique, on se sentait en famille, un peu « cougné » c'est vrai ; le comité devrait revoir la chose pour qu'on soit plus à l'aise. Elle marche pas mal notre Caisse, malgré toute la concurrence qu'il y a au village. Il faut dire qu'on peut y aller quand on veut, même le soir ou le samedi, c'est pratique. A entendre tous ces rapports, on voit qu'il y a de l'argent par le monde. Tu as vu ces rentrées cette année... même qu'en lisant l'extrait des comptes, un sociétaire a cru que la Caisse avait reçu un don... il manquerait plus que ça... C'est drôle comme va la vie : à présent le caissier nous dit qu'il y a plus d'argent que de clients, alors que l'année passée, il fallait refuser, en partie du moins, même aux sociétaires solvables.

Tu as un compte là-bas ? oui, toi aussi ? C'est vrai que les conditions sont avantageuses pour les créanciers comme pour les débiteurs. Et puis ce roulement : plus de 6 millions, ça fait un paquet d'argent qui va et vient. Oh, pas moi. Tu te rappelles ce que le caissier a dit : « On n'est pas là pour t.t.t. (il a dit un de ces noms savants), bref, il faut que l'argent gagné profite à tous, alors pas besoin d'avoir un super magot... d'autant plus que le capital social dépasse les cent mille... »

Mais alors, il faut dire que la collation — hum... — était au point. Ce n'est pas souvent qu'on passe une soirée comme ça : on tire de l'argent et on nous sert à boire et à manger tant qu'on veut... Un bon morceau est toujours le bienvenu dans le paysage... J'ai même eu envie de changer de langue, histoire d'en avoir une si bonne pour le restant de l'année... Alors là, pas de soucis... tu sais qu'à la Couronne, les choses sont bien faites, c'est bien servi. En tous cas, ceux qui avaient faim n'avaient qu'à dire... Mais à la fin de la soirée, il y en a qui s'ennuyaient... à les voir « yasser » on pourrait le croire.

Tu as fait longtemps ? Non, à 11 heures, je suis rentré. Oh, faut pas t'en faire. Ceux qui étaient à la salle à manger ont dû se coucher deux fois le lendemain. Ça les regarde, même qu'ils ne sont pas rentrés « tout droit » ; ils ont encore fait un crochet à droite, Au V.....S. Tu aurais mieux fait de demander à eux si les cheveux allaient bien...

Allons, fais pas de « meules ». Salut et à l'année prochaine...

A. L.

EPALINGES

Le 18 février, 58 membres de notre Caisse et autant d'accompagnants, se réunissaient au foyer de la grande salle pour assister à notre 15^e assemblée annuelle.

M. Fernand Favrat, président, ouvre l'assemblée à 20 h. 15 et souhaite la bienvenue à tous et plus particulièrement aux 13 nouveaux membres entrés en 1971 et aux quatre admis en 1972.

Il rappelle que deux sociétaires nous ont quittés en 1971 pour un monde meilleur, dont M. Robert Martinet, décédé tragiquement, et prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en leur mémoire.

MM. Willy Rod, Charly Menth et Charles Sahli fonctionnent comme scrutateurs.

Après la présentation du rapport présidentiel, le caissier commente les comptes qui bouclent avec un bénéfice de fr. 5394.70. Le bilan, quant à lui, se monte à fr. 2 817 669.—, en augmentation de 16,4 % sur celui de 1970. Ces chiffres ne sont certes pas comparables à ceux de nos grandes banques mais, pour une institution basée avant tout sur les rapports humains, ils représentent un nombre non négligeable de services rendus à tous nos clients. Le conseil de surveillance, par la voix de son président, M. Ernest Chapuis, après avoir opéré les contrôles statutaires, propose à l'assemblée d'adopter les comptes, ce qui est fait à l'unanimité.

Deux membres des comités sont soumis à réélection ; ce sont MM. Paul Collet, secrétaire du comité de direction et Hermann Narbel, membre du conseil de surveillance. Ils sont réélus par acclamation pour une nouvelle période de quatre ans.

Après avoir remercié tous nos membres et clients pour leur fidélité, le président peut clore la partie officielle. La soirée se poursuit en musique avec un groupe de la fanfare d'Epalinges qui nous distrait très agréablement tandis que les participants goûtent à une généreuse collation servie par M. Oehen, tenancier de l'Auberge communale.

G. D.

ORZENS

Le 26 février dernier, notre Caisse tenait son assemblée annuelle, avec une belle participation féminine. Il était 20 h. 15 lorsque le président du comité de direction, M. Arthur Burdet, ouvrit l'assemblée en adressant la bienvenue à chacun ; il n'oublia pas les malades à qui des vœux de santé furent adressés.

Dans un rapport très détaillé, le président fit un tour d'horizon sur la situation générale, touchant tous les secteurs économiques. Pour l'agriculture, l'année écoulée, dit-il, a été satisfaisante grâce aux conditions atmosphériques très favorables, à l'exception des contrées touchées par la grêle. Mais, malgré un accroissement de rendement de 6,5 %, un écart subsiste encore en comparaison avec les prix des agents de production qui augmentent davantage. Il adressa des remerciements à tous les collaborateurs de la cause qu'il représente.

Le caissier, M. Agénor Burla, fit son exposé sur les comptes, commentant l'exercice qu'il vient de boucler. Il a le plaisir d'annoncer une forte augmentation des dépôts confiés. Le roulement de 3 798 000 francs laisse un bénéfice qui porte nos réserves à 83 762 francs. Il renseigne les membres sur les bienfaits d'une épargne forte et du crédit en général.

Le rapport du président du conseil de surveillance, présenté par M. Henri Tacheron, renfermait à juste titre des mises au point sur divers doutes étrangers à notre société. Il donna un aperçu sur le travail effectué avec ses collègues concernant leurs attributions et remercia le comité de direction et le caissier pour leur féconde activité. Enfin, il n'eut pas de peine à faire adopter les comptes et le rapport du conseil de surveillance.

Pour terminer, il convenait de marquer les 25 ans de membre du comité, dont six comme président, de M. Arthur Burdet. Cet événement fut célébré par l'échange de propos élogieux et la remise d'un modeste et tangible souvenir.

Une collation clôtura cette mémorable soirée.

A. R.

NOTE DE LA REDACTION

Différents comptes rendus d'assemblées générales de Caisse affiliées ont dû être renvoyés au prochain numéro. Nous prions nos correspondants et nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.